#### Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion

Département des sciences économique

Mémoire de fin de cycle



En vue de l'obtention du diplôme de master en Sciences économique

Option: économie quantitative

#### Thème

L'utilisation des moyens de paiement en Algérie

### Réalisé par :

### Encadré par :

• OULALDJ Cylia

Mme. Assoul. Dalila

• SAIDI Aicha

Année universitaire: 2021/2022

#### Remerciements

Nous tenons à remercier Dieu tout puissant de nous avoir donné la santé, la volonté d'entamer et de terminer notre mémoire.

Tout d'abord, ce travail ne serait pas aussi riche et n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide et l'encadrement du Dr. ASSOUL Dalila, nous la remercions pour la qualité de son encadrement exceptionnel, pour sa patience, sa rigueur et sa disponibilité durant notre préparation de ce mémoire.

Nos remerciements s'adressent également à tous nos professeurs, pour leurs générosités et la grande patience dont ils ont sues faire preuve malgré leurs charges académiques et professionnelles.

Nous exprimons nos vifs remerciements à l'ensemble des membres de jury, pour avoir mobilisé de leur temps pour examiner et juger notre travail

#### **Dédicaces**

#### A mes très chers parents

Je vous suis très reconnaissante pour votre patience illimitée, vos encouragements continus, vos aides et sacrifices pour ma réussite. Vous avez éclairé mon chemin par vos conseils.

Je ferai toujours de mon mieux pour rester votre fierté et ne jamais vous décevoir. Que Dieu le tout puissant vous préserve, vous accorde la santé, et vous protège de tout mal.

#### A mes sœurs et mon frère

Je vous témoigne par cette dédicace ma profonde tendresse et reconnaissance pour votre soutien précieux. Vous avez toujours été une source de joie et de bénédictions pour moi.

Que dieu vous protège, je vous souhaite une vie pleine de bonheur.

ET a tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

**CYLIA** 

.

#### Je dédie ce travail :

Mes parents qui m'ont légué la verve de la connaissance et à Qui je dois toute ma reconnaissance ;

A mon frère et mes sœurs

A tous les membres de la famille, grande et petite. Ainsi qu'à tous ceux qui m'ont encouragé et m'ont

Aidé d'une façon ou d'une autre

A mes amies.

**AICHA** 

### Sommaire

Introduction général	1
Chapitre I : généralité sur les moyens de paiement	3
Section 1 : Généralité sur la monnaie	3
Section 2 : Les moyens de paiement	11
Chapitre II : Le système bancaire Algérien : place de systène paiement	
Section 1 : Evolution du système bancaire en Algérie	17
Section 2 : le système de paiement en Algérie : cas de la télé	
Compensation	28
Chapitre III : analyse de l'utilisation des moyens de paieme	
Section 1 : Méthodologie de réalisation de l'enquête	40
Section 2 : Analyse et interprétation des résultats	41

#### Liste des abréviations

ALC: ARAB LEASING CORPORATION

BAD : Banque algérienne de développement

BADR: banque de l'agriculture et du développement Rural

BCIA: banques nationales privées à savoir la banque pour le commerce et l'industrie d'Algérie

BDL: La banque de développement local

BNA: banque nationale agricole

CAD: la banque algérienne de développement

CCP: Centres de cheque postaux

CMC: le Conseil de la Monnaie et du Crédit

CNEP: Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

CNMA: CAISSE NATIONALE DE MUTUALITÉ AGRICOLE

CPA: la banque crédit France

DA: Dinard algérien

DAB : Les distributeurs automatique de banque

EDI: EL DJAZAIR IDJAR (EDI)

GAB: Guichet Automatique Bancaire

ILA: ijar leasing algerie

MLA: MAGHREB LEASING ALGERIE

SRH: SOCIETE DE REFINANCEMENT SRH: HYPOTHECAIRE

TPE: Le titre interbancaire de paiement

TPE: Terminal de Paiement Electronique.

### Liste des tableaux

Tableau 1 : structure générale de système bancaire	27
Tableau 2: Répartions des personnes interrogées selon le genre	42
Tableau 3: Répartition des personnes interrogées selon l'âge	42
Tableau 4: La profession des personnes interrogées selon la catégorie socio-professionnel	43
Tableau 5: La fréquance d'itilisation des moyens de paiement	43
Tableau 6: Le mode de paiements utilisé selon la profession	44
Tableau 7: possession de carte de bancaire selon l'âge	45
Tableau 8: l'année de possession de la carte magnétique (CIB)	46
Tableau 9: le mode de connaissance de la carte magnétique	47
Tableau 10: la fréquence de l'utilisation de la carte magnétique CIB	48
Tableau 11: appréciation de la qualité de service liée à la carte magnétique CIB	49
Tableau 12: la perte de la carte magnétique	50
Tableau 13: la procéder de la récupération de la carte CIB	50
tableau 14: reconnaissance de l'existence de problème l'ors de l'utilisation de la carte magnétique	CIB
	51
tableau 15: les difficulté rencontré lors du l'utilisation de la Carts manétique	51

## Liste des figures

Figure 1: Type de la carte magnétique	46
Figure 2: les types d'automate les plus utilisé par les porteurs de la carte magnétique	48



#### Introduction générale

Au cours du dernier quart de siècle, la scène monétaire et financière de nombreuses économies et celle de l'économie mondiale ont connu de profondes et rapides transformations: mutation des systèmes financiers, redéfinition de l'activité des banques, innovations multiples sur les moyens de paiement et les produits financiers, libération totale des mouvements de capitaux, etc. Le monde des systèmes d'échange et des moyens de paiement ont évalue avec la mise en place de nouveaux chantiers et l'apparition de nouveaux procédés de paiement , et apparition des nouveaux moyens de paiements notamment la carte bancaire

Depuis son indépendance en 1962, l'Algérie dispose des capacités juridiques et institutionnels nécessaires pour asseoir sa souveraineté monétaire. Ceci a été réalisé grâce à la création de la banque centrale algérienne le 13 décembre 1962 et du dinar algérien le 1964 pour financer le développement économique du pays, cinq banques publiques seront progressivement crées : la banque algérienne de développement(CAD) en 1963, la caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) en 1964, et banque nationale agricole (BNA) en 1966, la banque extérieure d'Algérie (BEA) en 1967. La loi 90/10 sur la monnaie et le crédit promulgué le 14 avril 1990 a marqué le début de la libéralisation du secteur bancaire algérien. Cette loi donne à la banque centrale une large autonomie, devenue aujourd'hui la Banque d'Algérie tant sur le plan organisationnel que fonctionnel. La structure bancaire algérienne sera ainsi remplie de nouvelle vitalité, elle reprendra les éléments de l'économie de marché et donnera lieu à de nouveaux instruments et moyens de paiement. Les guichets automatiques commenceront à attirer l'attention dans les villes. Depuis, avec la réintroduction des transferts gratuits dans le domaine du commerce extérieur la diversité des moyens de paiement se poursuivra jusqu'à 2022. Cette modernisation des moyens de paiement nous même à se poser la question suivante :

• Quel sont les moyens de paiements les plus utilisés en Algérie « entre traditionnel est moderne » ?

Nous avons proposé les hypothèses suivantes afin de répondre cette problématique:

**H1**: Les moyens de paiements sont variés et leur utilisation dépend des utilisateurs (Age) et de leur profession.

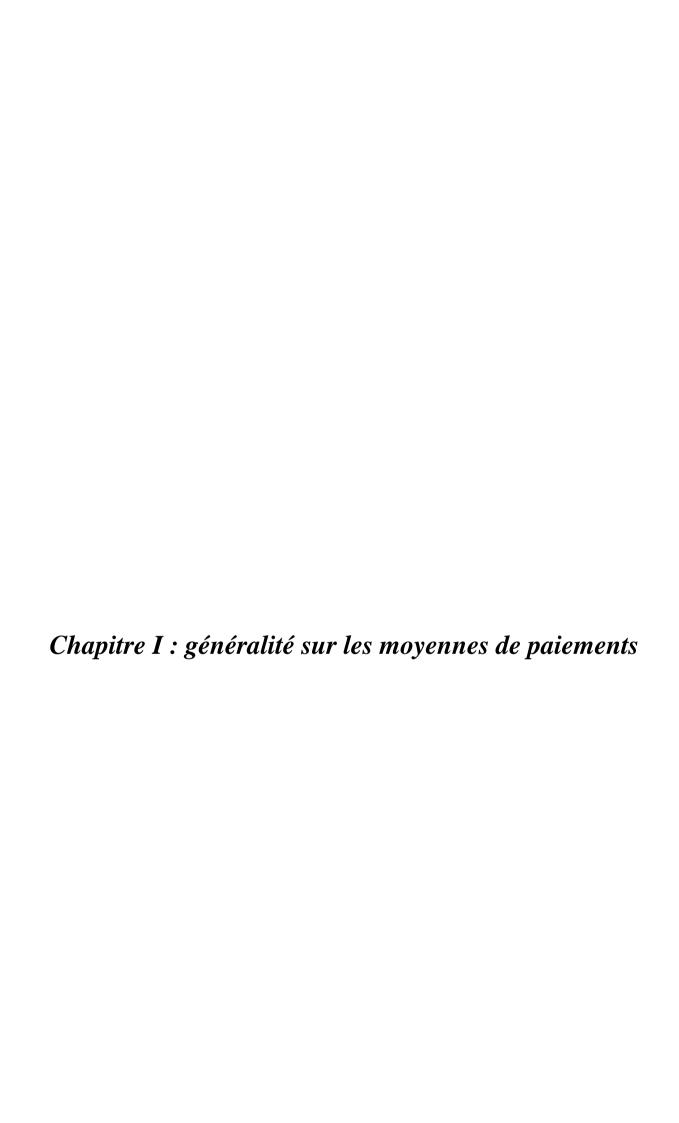
**H1**-L'utilisation des moyens modernes de paiement dépend de la performance bancaire en Algérie.

Dans l'objectif de répondre à notre problématique et de vérifier les hypothèses posées nous avons opté pour un plan de travail constitué de trois chapitre complémentaires:

Le premier chapitre sera consacré aux généralités sur les moyens de paiement à travers deux sections. La première section portera sur la monnaie et la deuxième section sera consacrée aux moyens de paiement.

Le deuxième chapitre postera sur le système bancaire algérien et le rôle du système de paiement. Deux sections constitueront ce chapitre. La première section portera sur les principales réformes qui ont marquées les phases de mutation du système bancaire en Algérie. La deuxième section sera consacrée aux réforme qui ont permet la modernisation du système de paiement algérien.

Le troisième chapitresera consacré à l'étude empirique à travers un questionnaire à distribuer au niveau de la ville de Bejaia (faute de temps) qui comporte un ensemble de questions relative à l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers. Le questionnaire se basera sur l'utilisation de la carte bancaire comme moyen moderne de paiement. L'enquête sera diffusée en ligne en utilisant l'application Google Forum ainsi que les Emails et les réseaux sociaux pour une meilleure diffusion et atteindre diverses catégories d'individus.



## Chapitre I : généralité sur les moyennes de paiements

#### **Introduction:**

La monnaie est l'un des instruments les plus utilisés dans notre vie quotidienne, en effet dans une économie d'échange complexe et décentralisée, la monnaie remplit une triple fonction de calcul économique, de paiement et de réserve de valeur.

La monnaie sert, en premier lieu, à évaluer le prix de tous les biens, c'est une unité de compte qui permet de mesurer la valeur de biens hétérogènes. Elle ramène les multiples évaluations possibles d'un bien en termes d'autres biens (prix réels ou relatifs) à une seule évaluation en monnaie (prix nominal ou absolu). L'utilisation de la monnaie permet une économie d'information et de calcul, grâce à la simplification du système de prix.

La monnaie est en suite un bien directement échangeable contre tous les autres biens, un instrument de paiement qui permet d'acquérir n'importe quel bien ou service, y compris le travail humain. On dit qu'elle est un « équivalent général ».C'est, en effet, un instrument admis partout et par tout le monde, en toutes circonstances, et dont le simple transfert entraine de façon définitive l'extinction des dettes. Les économies modernes sont monétaires dans la mesure où les produits ne s'échangent pas contre des produits, mais contre de la monnaie qui, à son tour, s'échange contre des produits. Cela suppose évidemment qu'il existe un consensus social et la croyance que l'on peut obtenir à tout moment n'importe quel bien en échange de monnaie. Cette confiance peut être par l'autorité de l'état et de la banque centrale qui oblige l'ensemble des acteurs économiques à accepter la monnaie en lui donnant un pouvoir libératoire et légal.

Afin, de mettre en évidence certains éléments théoriques et historiques relatifs à la monnaie, nous aborderons dans ce premier chapitre les généralités sur la monnaie (section une), ensuite les moyens de paiement dans la seconde section.

#### Section 1 : généralité sur la monnaie

La monnaie revêt de nombreuses formes qui ont connu au fil des années de plusieurs transformations touchant à la fois leurs formes, leur nature et leur valeur.

Cette section abordera certains aspects théoriques relatifs à la monnaie. L'objectif de cette section est de remonter dans le temps pour présenter les différentes formes de la monnaie connues.

#### 1.1 Quelque Définitions de la monnaie

La monnaie peut être définit de différentes manières:

Selon R.RENAUD : « la monnaie est un ensemble de moyens de paiement utilisables pour effectuer des règlements sur l'étendue d'un territoire ». <sup>1</sup>

Selon R.Barré : « la monnaie est un bien d'échange généralement accepté au sein d'une communauté de paiement »

Pour A.Chaineau : « la monnaie est constituée par l'ensemble des moyens de paiement. C'est à-dire par l'ensemble des actifs acceptés par tout, par tous et en tout temps pour le règlement des dettes issues de l'échange. »

La monnaie peut se définir comme tous moyens de paiement généralement acceptés par une collectivité pour une livraison de biens ou règlement d'une dette au sein d'un espace géographique donné.

Cette définition nous permet de comprendre que la monnaie n'est pas obligatoirement une pièce métallique ou un billet mais elle regroupe l'ensemble des moyens de paiement ayant pouvoir libératoire immédiat susceptible d'être rapidement transformé en moyens de paiement sans risque (liquide).<sup>2</sup>

#### 1.2 Les fonctions de la monnaie

La monnaie a trois fonctions économiques biens connues :

- en tant Qu'unité de compte ou étalon de valeur, elle sert à exprimer la valeur de tous les autres biens :
- en tant qu'intermédiaire des échanges, la monnaie donne à ses détenteurs la faculté d'acquérir n'importe quel autre bien ou service ;
- en tant que réserve de valeur. La monnaie permet de constituer une encaisse disponible pour effectuer des échanges plus tard ;
- La monnaie, instrument de compte politique.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renaud R (1982), « les institutions financières française » 2 éditions, revues banque, P14

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bassino J.P,"Monnaie et Finance», Edition Fouché, Paris, 2000, p.12

#### 1.2.1 Unité de compte

La monnaie est un étalon des valeurs c'est-à-dire un étalon servant à évaluer les prix individuels de différente biens est transaction.

Le rôle d'unité de compte est celui de la monnaie comme instrument de mesure de la valeur relative de bien hétérogène. Il arrive que la monnaie soit réduite à cette unique fonction d'étalon de valeur.<sup>3</sup>

Chaque bien et service est évalué par un prix d'échange qui représente la quantité de monnaie qu'un individu doit fournir pour son acquisition.

#### 1.2.2 L'intermédiaire des échanges

La monnaie sert d'intermédiaire des échanges dans presque toutes les transactions de marché dans les économies modernes : sous forme numéraire ou de chèque, elle sert à payer les biens et services que l'on achète. L'utilisation de la monnaie comme intermédiaire d'échange améliore l'efficacité économique et permet de minimiser le temps dépensé à échanger des biens ou des services

#### 1.2.3 Réserve de valeur

Selon J.M. KEYNES : « L'importance de la monnaie découle essentiellement du fait qu'elle constitue un lien entre le présent et le futur». 4

La monnaie peut être conservée pour être consommée plus tard, investir ou spéculer quand l'opportunité se présentera. Utiliser la monnaie comme réserve de valeur signifie détenir une encaisse oisive. La quantité d'argent détenue se trouve alors retirée du circuit économique.

#### 1.2.4 La monnaie, instrument de compte politique

Une fonction même politico-sociale car elle permet d'unifier un territoire, de pacifier les échanges économiques et donc les relations et d'asseoir le pouvoir en place (à l'époque où les Rois frappaient la monnaie à leur effigie) ou celui d'une institution comme par exemple l'Euro pour l'Europe. La monnaie permet donc l'intégration sociale par l'intégration économique.<sup>5</sup>

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>J.M.Keynes, "Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie ", Edition MacMillan, 1973, p.295.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Blog De Cours En Economie disponible sur http://triste.over-blog.com

#### 1.3 Les formes de la monnaie

Il existe plusieurs formes de monnaie selon les périodes historiques de leur apparition ou selon leur utilisation.

#### 1.3.1 La monnaie marchandise

La monnaie marchandise est caractérisée par une monnaie adossée à une valeur intrinsèque égale à sa valeur monétaire(ou valeur faciale) elle est souvent considérée comme la forme la plus primitive, on parle aussi de monnaie ancienne. En conséquence de nombreuses sociétés marchandes anciennes utilisaient du bétail, des céréales, des crustacés et même des barres de sel. Dans tous ces cas, ce sont des marchandises produites par le système économiques elles impliquent des coûts de production et ont une valeur d'échange, la monnaie ancienne est utilisée pour remplir la fonction d'unité de compte et intermédiaire d'échange.

#### 1.3.2 La monnaie métallique

Les métaux, précieux inaltérables, facilement transportable et fusibles présentent les caractéristique intermédiaire d'échanges, tout au moins à partir du moment où ils ont été fondus en pièces. Avant cela, la monnaie métallique a d'abord été une monnaie pesée (vers – 2000 avant l'ère chrétienne). Il fallait alors, au moment de chaque transition, peser le poids de lingots encombrants, puis ceux-ci ont été divisés en pièces : la monnaie métallique est devenue une monnaie comptée (vers -800). Enfin, les monnaies métalliques ont été frappées d'une inscription indiquant généralement le poids de la pièce, ce poids en métal fixant la valeur de la pièce en unité de compte (celles-ci n'étant pas forcément dans le même métal). 6

#### 1.3.2.1 Les métaux précieux

Les métaux précieux (or et argent) vont peu à peu devenir les monnaies les plus courantes en raison de leurs propriétés spécifiques ;

- La divisibilité permettant d'obtenir des éléments de dimension voulue, la valeur de ceux-ci étant proportionnelle à leur poids, ainsi elles peuvent être facilement transportables;
- L'inaltérabilité : assurant un stockage facile, les métaux précieux ne s'altérant pas au contact de l'air ;
- La malléabilité autorisant l'empreinte d'un symbole monétaire ;

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Jézabel COUPPELY-SOUBEYRAN « MONNAIE, BANQUE, FINANCE »1<sup>er</sup> EDITION, P114.

- Une importante valeur sous un faible volume : les métaux précieux font l'objet d'une importante et permanente demande, notamment pour la confection des bijoux existant en quantité relativement limitée, les métaux précieux ont une grande valeur pour un poids et un volume réduit ;
- Les métaux précieux ont joués un rôle important dans l'histoire de la monnaie métallique, ils se sont présentés sous plusieurs formes.

#### > La monnaie pesée

A Babylone et en Egypte, l'or circulent en lingots sans poids ni forme déterminées donc il faut mesurer le poids du métal et leur pureté lors de chaque paiement, ce qui rend difficile l'usage de ces moyens de paiement, en raison de longues et nombreuse vérifications auxquelles il faut procéder.

#### 1.3.2.2 La monnaie comptée

Vers 800 ans avant notre ère les lingots prennent un poids et une forme déterminée donnant naissance aux pièces métalliques.

#### 1.3.2.3 La monnaie frappée

Durant l'Antiquité, les pièces sont frappées par les autorités religieuses qui garantissent la valeur des pièces, c'est-à-dire le titre et le poids du métal qu'elles contiennent. Au Moyen Age, les souverains tentent, à leur tour, de monopoliser la frappe de la monnaie.

#### 1.3.3 La monnaie fiduciaire

La qualification fiduciaire provient du fait que cette monnaie ne peut être utilisée que si les agents économiques ont confiance en elle. Elle désigne les pièces et les billets de banque dont la valeur est fixée par la confiance que leur accordent les utilisateurs et non par leur coût de production.<sup>7</sup>

#### 1.3.3.1 La monnaie manuelle

La monnaie manuelle circule par le transfert d'une vignette ou d'un jeton. Elle comporte deux formes à savoir :

#### 1.3.3.1.1 Le billet de banque

Le billet de banque est une « monnaie fiduciaire », c'est-à-dire une monnaie basée sur la confiance, le seul organisme habilité à émettre les billets est la banque centrale. Un billet ne

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>http://WWW journal du net.fr

devient officiellement de la monnaie que lorsqu'il est «monétisé», c'est-à-dire mis en circulation par la banque d'émission<sup>8</sup>

#### 1.3.3.1.2 La monnaie divisionnaire

Ce sont les pièces qui servant essentiellement à faire l'appoint dans les paiements au départ. La monnaie divisionnaire étaient des pièces en or en argent leur valeur inters que a la quantité de métal que elles contiennent actuellement les pièces métalliques ont une valeur dissocié de leur valeur marchande. La monnaie divisionnaire concerne des règlements pour des transactions de faibles montants, elle peut être mise par la banque centrale au par la direction de trésor sous forme de billets et pièces de monnaie.

#### 1.3.4 La monnaie électronique

La monnaie électronique peut être considérée comme un stockage électronique de valeur monétaire sur une carte prépayée ou un appareil électronique, souvent un téléphone mobile, qui peut être utilisé par le plus grand nombre pour effectuer des paiements.

#### 1.4 Le bitcoin

Le bitcoin est une monnaie virtuelle créée en 2009 par une personne non identifiée dont le pseudonyme est Satoshi Nakamoto. Contrairement aux monnaies classiques, le bitcoin n'est pas émis et administré par une autorité bancaire. Il est émis sur le protocole blockchain du même nom.

Dans la lignée de la monnaie scripturale, le Bitcoin est une monnaie entièrement dématérialisée qui s'échange uniquement par le biais de transactions numériques. Il n'existe pas de pièces ou de billets en bitcoin, et les échanges ne se font que grâce au logiciel Bitcoin prévu à cet effet.

Si ce n'est pas la toute première monnaie entièrement virtuelle à être créée – le Linden Dollar, dans l'univers virtuel de Second Life par exemple, permet à ses utilisateurs d'acheter des biens et des services – elle prend toutefois une autre dimension. Si, comme bien d'autres, elle permet d'échanger des biens et des services, cette monnaie est également souvent décrite comme une devise, à savoir qu'elle se veut indépendante de toute autre monnaie de référence telle que le dollar américain ou l'euro, et est définie dans sa propre unité de compte. Ainsi chaque bitcoin (BTC) est sous divisé en 100 millions de petites unités, appelées des satoshis (1 satoshi = 0.000000001 bitcoin). De plus, il n'y a pas de taux d'échange

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> http://DICTIONNAIRE .LE PARISIEN.FR/BILLET DE BANQUE

fixe entre le Bitcoin et les autres devises de référence. Ainsi que le pointent souvent les médias, le Bitcoin s'échange au gré de l'offre et de la demande du marché, ce qui peut parfois amener à une forte volatilité de ces taux d'échange.

#### 1.5 La création monétaire

La création monétaire est un mécanisme fondamentalement lié au crédit bancaire, il a pour effet d'augmenter la masse monétaire en circulation. Elle est obtenue en inscrivant deux fois le même montant à l'actif et au passif du bilan de la banque commerciale ou la banque centrale.

À chaque fois qu'une banque accorde un crédit à un agent économique, il y'a création monétaire car Les moyens de paiement disponibles sont augmentés.

#### 1.5.1 les acteurs de la création monétaire

La masse monétaire met en relation deux catégories d'acteurs différents : les agents financiers et les agents non financiers:

#### 1.5.1.1 La banque centrale

Crée deux sortes de monnaie, sous formes fiduciaire et sous forme scripturale car elle a le monopole l'émission de billets.

Ces deux formes de monnaie constituent la base monétaire ou la monnaie centrale qui trouve ses sources dans les opérations de la banque centrale.

#### 1.5.1.2 La création monétaire de trésor public

Le trésor crée de la monnaie décisionnaire mais également de la monnaie Scripturale, à travers les chèques postaux(CCP). Il reçoit en effet sur ces comptes des dépôts à vue, ces dépôts ne correspondent pas à un crédit, mais l'Etat peut, grâce à ces ressources, effectuer des dépenses supérieures à ses propres recettes.

#### 1.5.1.3 Les banques commerciales

Les banques commerciales créent de la monnaie lorsqu'elles s'accordent des crédits, les banques de second rang créent de la monnaie scripturale à l'occasion de trois types d'opération :

- Lorsque elle offre des crédits aux agents non financiers, elles obtiennent en contre partie des titres de créance sur l'économie;
- Elles acquièrent des créances sur le trésor, lorsqu'elle accordant un crédit au trésor public
- Elle acquiert aussi une créance sur l'extérieur, lorsqu'elles créditent le compte d'un agent en échange de devise;

#### 1.5.2 Les limites de la création monétaire

#### 1.5.2.1 les contraintes liées aux agents non financiers

La création monétaire ne repose pas sur la seule volonté des banques d'octroyer des crédits. Elle répond, aussi au désir des agents économiques. Les banques sélectionnent leurs clientèles en fiction de critères de rentabilité et de sécurité, elles éliminent ainsi les emprunteurs présentant un risque trop élevé et cherchent à proportionner leurs crédits à leurs fonds propre.

#### 1.5.2.2 Les contraintes liées à la banque centrale

Les banques sont amenées à utiliser la monnaie centrale principalement pour trois motifs :

#### **❖** Le règlement des échanges interbancaires :

#### La compensation bancaire

Les crédits accordés par une banque peuvent être utilisés par les clients pour faire un paiement auprès d'un client d'une autre banque (et donc aboutir à un dépôt sur un compte dans une autre banque). Il faut alors que la banque transfère l'argent à la seconde banque. Ainsi, chaque jour, des millions d'opérations (chèques, virements etc.) sont effectuées entre les banques. Une chambre de compensation va permettre de réguler ces échanges, et d'apurer les soldes entre les banques. Chaque banque doit donc s'assurer qu'elle pourra payer ce qu'elle doit aux autres banques à la fin de chaque journée.

#### La demande de billets

Les banques créent de la monnaie «Scripturale», mais pour régler certaines dépenses, les agents économiques vont demander la conversion de leurs avoirs en billets et accessoirement en pièce métallique, dont l'émission est le monopole des banques centrale. Ces dernières

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>https://france.attac.org/nos-publications/petites-fiches/article/comment-la-monnaie-est-elle-creee

évidents les billets et la monnaie contre la monnaie centrale uniquement, c'est à dire contre leur propre monnaie

#### Les réserves obligatoires

Les banques, ont tenus dédevenir de la monnaie centrale en proposition de leurs dépôts ou de leurs crédits. Cette contrainte institutionnelle constitue un instrument de la politique monétaire.

#### 1.5.2.3 Les fuites hors de système bancaire

Les banques peuvent être confrontées à des demandes, de la part de leurs déposants, de conversion en monnaie gérée par d'autres institutions (le trésor) ou de transformation en un autre type d'actif financiers gérée par une institution n'ayant pas le caractère monétaire.

Le rôle des institutions financières non monétaires a donné à des controverses. La théorie classique soutient que leur nature est radicalement différente de celle des banques alors que certains auteurs ont une vision unitaire de système financière.

#### La section 2 : Les moyens de paiements

Les instruments de paiement ont pour effet d'huiler les rouages de notre économie, en effet, les moyens de paiement, sont constitués par une famille hétérogène de possibilités. Ils ont été créés pour répondre aux besoins de la société, qui se base sur la facilité des échanges de biens et services dans un environnement sécurisé. Ces instruments de paiement varient selon le montant et le délai de transaction. Cette section portera sur l'énumération des différents types de moyens de paiement autre que la monnaie.

#### 2.1 Les moyens de paiement scripturaux

la quantité de monnaie métallique en circulation a toujours été insuffisante pour les besoins de commerce. Les banques ordinaires, qui ne pouvaient donc pas émettre de billets, ont contourné la difficulté en autorisant leurs clients à payer leurs créances à l'aide de crédit. Ces crédits en compte constituent une monnaie nouvelle créée par les banques : La monnaie scripturale, qui circule par jeux d'écriture, d'où son nom .Cette procédure est ancienne

antérieure même à celle de billet. Mais laissons de côté l'aspect historique et venons-en aux formes contemporaines de la monnaie scripturale. 10

#### 2.1.1 Le chèque

<sup>11</sup>Le chèque est un écrit qui permet au tireur (celui qui émet le chèque, titulaire ou mandataire du compte) de donner l'ordre au tiré(établissement qui tient le compte ) de payer une certaine somme à un tiers ou bénéficiaire dans la limite des avoirs déposés chez le tiré.

La France est le deuxième pays utilisateur au monde (après les Etats-Unis) de chèques gratuits. En Français émet en moyenne près de 31 chèques par an tandis que ce nombre tombe à 11 au Royaume-Uni et 0,35 en Allemagne .La baisse de l'émission des chèques est lente ; les nouveaux services de paiements (virement, téléphonie mobile) sont plus rentables que les chèques pour les banques.

La forme de chèque doit être établie sur une formule délivrée par le banquier tiré. Ainsi une norme a été définie (175mm\*80mm).

#### 2.1.1.1 Les types de chèque

Les chèques sont souventes utilisées pour justifier ou simplifier des paiements qui peuvent être difficiles à effectuer en raison du manque de monnaie locale ou du risque de non-paiement.

- Le chèque de banque : C'est-à-dire un chèque dont le tireur est la banque elle-même payeuse de ce fait.
- Le chèque de voyage: Un chèque de voyage est un type spécial de chèque bancaire D'un montant standard pré imprimé qu'un client achète auprès d'une banque et doit être commandé à l'avance. Selon les pays, si elle est facilement acceptée, que ce soit sous forme de paiement à un commerçant ou de retrait auprès d'une banque. Le premier chèque de voyage a été émis en France en 1859 par la banque parisienne American Express, que l'établissement bancaire n'émet plus depuis 2013.

1

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Jean-françois goux « macroéconomie monétaire et financière »6<sup>e</sup> Édition, 2011, P11

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Philippe Monnier-sandrine Mahier-Lefrancois « TECHNIQUES BANCAIRES 2021 »,11<sup>e</sup> édition 2021, P87

- Le chèque certifié: Un chèque certifié désactivé peut retenir le montant figurant sur le chèque jusqu'au délai de présentation, par exemple: nous présentons un tel chèque à un notaire pour l'achat d'un appartement ou pour payer la TVA à la douane pour une voiture neuve achetée hors du pays.
- Le chèque visé: Est un chèque rarement utilisé dans lequel la banque émettrice indique des conditions suffisantes à la date de délivrance du visa, mais ne garantit pas le paiement.
- Les chèques de retrait : Permettant de retirer des espèces aux guichets bancaires du réseau de la banque émettrice de la carte.

#### 2.1.2 La carte bancaire

C'est un instrument équivalent à un carnet de chèque mais qui fonctionne de manière totalement informatisée. Le titulaire de la carte peut effectuer des paiements qui se traduisent par un débit sur son compte et retirer des espèces dans les distributeurs automatiques de billets. Dans certains cas, l'obtention d'une carte bancaire peut être associée à l'ouverture d'un crédit qui est accordé par le gestionnaire de compte au porteur de la carte. 12

Ces dernières années, les paiements par carte ont connu une croissance telle que la carte est devenue le premier moyen de paiement en Europe. Tous les ans, le nombre et le montant des opérations réalisées par la carte augmentent fortement.<sup>13</sup>

#### 2.1.2.1 Typologie des cartes bancaires

Dans la pratique quotidienne, les termes (carte de retrait), (carte de paiement), ou encore (carte de crédit) sont souvent confondus, il apparaît donc nécessaire de définir chacune de ces cartes.

#### 2.1.2.1.1 La carte de retraite

Elles servent uniquement à retirer de l'argent dans les distributeurs automatique de banque (DAB) de la banque teneur du compte ou autoriser les retraits auprès de tous les DAB du réseau. Elles sont parfois gratuites.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Marie delaplace « monnaie et financement de l'économie »,2<sup>e</sup>édition2006, p40.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Philippe Monnier-sandrine Mahier-Lefrancois « TECHNIQUES BANCAIRES 2021 », 11<sup>e</sup>édition2021, P95.

#### 2.1.2.1.2 Carte de paiement

la carte de paiement offre les mêmes services qu'une carte de retrait, en plus du service de retrait des espaces via les DAB/GAB, mais ajoute en plus la possibilité de payer directement chez les commercants et d'effectuer des achats à distance. La carte de paiement peut être émise par un organisme financier et aussi par un commerçant

Le paiement par carte passe par les étapes suivantes :

- L'insertion de la carte identification;
- La saisie des informations en tapant le montant de paiement ;
- L'authentification du porteur par saisie de son code confidentiel;
- Le contrôle de la liste noire réduit et téléchargés dans la terminale ;
- Le stockage de la transaction :
- La distribution d'un ticket facultatif :
- Le retrait de la carte

#### 2.1.2.1.3 La carte de crédit

Les cartes de crédit permettent de payer non pas avec l'argent disponible sur le compte bancaire, mais avec un crédit renouvelable souscrit auprès de l'organisme qui a délivré la carte.

La carte de crédit est liée à une réserve d'argent, qui est un emprunt effectuée par la banque, ou par l'organisme qui a délivré cette carte de crédit. Cet argent est avancé au titulaire de la carte, qui devra ensuite le rembourser. Les modalités de remboursement sont spécifiques au contrat passé avec la banque.<sup>14</sup>

#### 2.1.3 Le virement bancaire

Le virement est l'opération qui consiste à débiter le compte d'un client donneur d'ordre pour créditer ou faire créditer du même montant le compte du bénéficiaire(une autre personne ou un autre compte de la même personne). Matériellement, la banque reçoit de son client, au guichet ou par lettre, un ordre écrit stipulant la somme à virer, le nom de bénéficiaire et de sa banque avec si possible son numéro de compte. 15

https://debitoor.fr/termes-comptables/carte-crédit.
 Jean-francois .G.OP.cit p12

#### 2.1.3.1 Les types de virement

#### 2.1.3.1.1 Virement ponctuel

Le compte émetteur du virement doit être approvisionné. En conséquence, en l'absence de provision suffisante, l'ordre de virement ne sera pas traité. Lorsque le banquier est confronté à une demande de virement, il doit vérifier l'habilitation et la signature du demandeur

#### 2.1.3.1.2 Virement permanent

La périodicité d'un virement permanent peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, il est régulièrement utilisé pour le paiement des loyers, les prêts pour l'achat. Sauf indication contraire l'ordre de virement permanent est solvable jusqu'à relocation par le client. Les virements permanents sont facturés lors de leur mise en place, ensuite à chaque mission de virement.

#### 2.1.3.1.3 Virement inter bancaire

Ce sont des opérations qui concernent deux ou plusieurs comptes dont l'un (compte à débiter) est tenu par une agence de la banque et l'autre dans un ou plusieurs établissements financiers.

#### 2.2 Le prélèvement

Le prélèvement est un instrument de paiement pré automatique de créance à caractère périodique: c'est une opération par laquelle la banque conformément à l'instruction d'un débiteur peut payer au créancier agréé par les autorités de supervision, en débitant le compte du débiteur. La mise en œuvre s'effectue à l'initiative du créancier et doit être conforme à sa facture.

#### 2.2.1 Le titre interbancaire de paiement(TIP)

C'est un formulaire émis par un créancier qui l'adresse au débiteur en même temps que sa facture. Sur ce formulaire apparaissent le numéro de compte du débiteur, le montant de la facture et la référence du paiement. Le débiteur signe le TIP et le fait parvenir à son créancier qui l'encaissera.<sup>16</sup>

#### Conclusion

La monnaie est un élément essentiel de la vie économique, elle est à la fois un instrument de mesure de la valeur, un intermédiaire des échanges, et une réserve de valeur. De ce fait, la

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Marie delaplace. OP.cit p40

monnaie est acceptée de façon générale par les membres d'une communauté en règlement d'un achat, d'une prestation ou d'une dette. La monnaie se caractérise par la confiance qu'ont ses utilisateurs dans la persistance de sa valeur et de sa capacité à servir des moyens d'échanges. Elle a subi de nombreuses transformations, d'une économie sans monnaie jusqu'à une forme dématérialisée qui est la monnaie électronique. Ces transformations sont dues au développement des échanges et à l'essor de la technologie.

Chapitre II: généralité sue aperçus du système bancaire Algérienne

# Chapitre II : Le système bancaire algérien : place de système de paiement

#### Introduction

Au lendemain de l'accession de l'Algérie à l'indépendance, il est important que l'Algérie recouvre pleinement les attributions de sa souveraineté. A cette fin, l'Algérie s'est dotée, dès le 12 décembre 1962, d'un institut d'émission. D'un plein sens du terme. Celui-ci avait pour mission de « créer et de maintenir, dans le domaine de la monnaie, de crédit et des échanges, les conditions les plus favorables à un développement ordonnée de l'économie nationale »<sup>17</sup>.

Dans ce deuxième chapitre, nous nous intéresserons dans la première section au système bancaire Algérien, à travers les différentes étapes de son évolution. Par la suit, sous la deuxième section, nous allons présenter le système de paiement en Algérie et ses instruments de paiement entre traditionnels et modernes.

#### Section 1 : Evolution du système bancaire en Algérie

Il est important de rappeler l'histoire de système bancaire algérien car cela va nous permettre d'avoir une idée générale sur le contexte dans le quelle le système bancaire a évolué depuis l'indépendance à ce jour. Ainsi que le système bancaire algérien et le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs réformes.

#### 1.1 Définition de système bancaire

Le système bancaire est défini comme étant un ensemble des établissements bancaires opérant dans un pays donné qui sont hiérarchisés et, avec à leur tète une banque centrale, joue un rôle de préteur en dernier ressort et qui est assistée par les établissements de crédit.

Ainsi, le système bancaire est un instrument primordial par le quelle le décideur de la politique économique peuvent évaluer la santé des entreprises, le marché monétaire, le commerce extérieur, la dette (publique et privée) et l'investissent en général <sup>18</sup>

Benhalima AMMOUR, Le Systéme bancaire Algerien, texte est réalité, Edition Dahlab, Alger, Alger, 1996, page 08
 M.LACHEB. (2001), «droit bancaire »IMAG, Alger, p01.

#### 1.2 Le rôle de système bancaire

Le rôle de système bancaire est fixé par la loi régissant les banques et les établissements de crédit. Par ailleurs, celle-ci affirme la tutelle de ministre des finances sur la banque centrale et les établissements de crédit. Pour appuyer ce pouvoir de tutelle, il est à souligner que les conditions de déroulement de toutes les opérations bancaires (taux d'intérêt créditeur et débiteurs, rémunération de services des établissements de crédits) continuent à être fixée par voie réglementaire. 19

La loi bancaire donne une classification des différentes composantes du système bancaire. Celui-ci est composé de :

- La banque centrale ;
- Les établissements de crédits qui sont eux-mêmes répartis en deux catégories :
  - Les banques ou les établissements à crédit à vocation générale, qui sont habilités à effectuer toutes les opérations de banques ;
  - Les établissements de crédit spécialisés qui ne peuvent collecter que les catégories de ressources et n'octroyer que les catégories de crédit relevant de leur objet.

La loi bancaire prévoit également des organes de consultation et de contrôle, à savoir :

- > Un organe consultatif : le conseil national du crédit ;
- ➤ Un organe de contrôle : la commission de contrôle des opérations de banque.

Par contre, le comité technique des institutions bancaires (comité technique des banques) n'est pas repris par la loi bancaire.

#### 1.3 L'évolution de système bancaire depuis l'indépendance

Le système bancaire algérien a connu de nombreux changements, de nouvelles réformes et lois, qui ont modifié l'organisation bancaire. À cet effet les réformes entamées depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990 ont contribué au développement du secteur bancaire. On peut caractériser le système bancaire algérien en deux phases : avant 1990 et après 1990.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Abdelkrim NAAS, système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché, édition INAS, Paris, 2003 p167-168.

#### 1.3.1 Présentation du système bancaire algérien (1962-1985)

Dès l'indépendance, l'Algérie s'est dotée d'instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté nationale, un trésor public a été mis en place en août 1962, ensuite la création d'un institut d'émission qui porte le nom de la Banque Centrale d'Algérie (BCA) et d'une nouvelle unité monétaire national le 10 avril 1964. Le Dinard algérien (DA) fut introduire dans tous les pays en vue de remplacer le Franc Algérien.

La BCA fut créée par la loi 62-144 votée par l'assemblée constituante le 13 décembre 1962, <sup>20</sup>qui lui donne le monopole de l'émission et lui fixant les statues suivantes : « banque des banques », « banque de réserve », « banque de l'Etat ».

#### 1.3.2 L'étape de la mise en place du système bancaire national (1963-1967)

En vue d'édifier un système bancaire national, des mesures sont prises pour mettre en place de nouveaux organismes, l'un chargé du financement du développement, la Caisse Algérienne de Développement (CAD) et l'autre, de la mobilisation de l'épargne, la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP).

#### La caisse algérienne de développement (CAD)

Après la naissance de la banque centrale d'Algérie, il fut créé la caisse algérienne de développement « CAD », le 03/05/1963 par la loi n° 63-165, établissement financier chargé notamment du financement des programmes d'investissement publics et des programmes d'importation. La CAD est devenu la banque algérienne de développement « BAD » le 30/06/1971.

#### La caisse nationale d'épargne et de prévoyance « CNEP »

La CNEP fut créée pour la collecte de l'épargne par la loi n° 64-227 du 10/08/1964<sup>21</sup>, sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Sa mission consiste essentiellement à collecter l'épargne dégagée par les revenus moyens, afin de le consacré à la constitution des logements.

Les trois principaux domaines d'intervention de la CNEP sont :

- La mobilisation de l'épargne est son investissement ;
- La gestion des fonds spéciaux de la collectivité locale ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de relance des actions des collectes des ressources.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> http//www.bank of Alegria.dz consulté le 23/0 3/22

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> BENHALIMA AMMOUR « Système bancaire algérien » 2eme édition Dehlab Alger 2001, P12.

## 1.3.3 L'étape de la nationalisation (étatisation du système bancaire algérien (1966-1967))

Cette étape a pour but la nationalisation des banques étrangères défaillantes en les rachetant à leur propriétaire qui donnera naissance à trois banques commerciales. La composition du système bancaire fut complètement et a permis de contrôles plus étroitement de la distribution du crédit.

#### La banque nationale d'Algérie « BNA »

La BNA a été créée par l'ordonnance n° 66-178 le 13/06/1966, afin de répondre aux besoins financiers portant les secteurs publics et socialistes. Son rôle consiste à : - Assurer le financement des entreprises dans le secteur public et contrôler leur gestion ; - Accorder des crédits publics et privés à court terme. - Accorder des crédits à moyen terme pour des investissements déjà planifier.

Selon B- AMMOUR,<sup>22</sup> la création de la BNA « constitue un tournant dans l'émergence du système bancaire algérien » d'où en retrouve une « volonté d'indépendances » des autorités algériennes.

#### > Le crédit populaire d'Algérie « CPA »

Quelque mois après la création la BNA, le système bancaire algérien a bénéficié d'un autre intermédiaire financier bancaire : le CPA, créée par deux ordonnances n°66-366 du 19/12/1966 et du 15/05/1967.

Le CPA a bénéficié, notamment du patrimoine des banque populaires dissoutes le 31/12/1966.

Il s'agit des banques suivantes :

- Banque populaire commercial et industrielle d'Alger ;
- Banque populaire commercial et industrielle d'Oran ;
- Banque populaire commercial et industrielle de Constantine ;
- Banque populaire commercial et industrielle d'Annaba ;
- Banque régionale du crédit populaire d'Alger.

Le CPA avait également pour mission le financement de l'artisanat, de l'hôtellerie et des professions libérales. Il lui a été aussi confié les opérations bancaires des petites et moyennes

 $<sup>^{22}</sup>$  BENHALIMA AMMOUR « Système bancaire algérien » 2eme édition Dehlab Alger 2001,, p 12-13

entreprises. Ainsi que l'octroi des crédits au secteur privé, aux entreprises autogérées et nationalisées.

#### La banque extérieur d'Algérie « BEA »

Dans le but de faciliter et de développer les rapports économiques avec les autres pays, la BEA fut créée par l'ordonnance n°67-204 du 01/10/1967, sous la forme d'une société nationale avec un capital de 24 millions de Dinards, constitué par une dotation entièrement souscrite par l'Etat en reprise des activités de crédits lyonnais. La BEA allait avoir pour but, le développement des relations bancaires et financières avec, le reste du monde. Comme le souligne à juste titre P.Pascallon « l'algérianisation

#### 1.3.4 L'étape de planification financière du système bancaire (1970-1986)

des structures financières peut être considérée comme terminée »

Au début de la réforme de 1970en vue de créer les conditions de réalisation d'un système de planification financière en liaison avec les nouveaux choix politiques de l'Algérie et un contrôle plus rigoureux des flux monétaires. A partir de 1970, les autorités politiques algériennes ont décidé de confier aux banques le contrôle et la gestion des opérations financières des entreprises publiques.

C'est aussi à cette période que le système bancaire a connu une réforme dont les principales innovations est : le principe de la domiciliation bancaire, l'obligation de rembourser les crédits et l'encouragement de l'épargne nationale.

#### ➤ La banque de l'agriculture et du développement Rural (BADR)

A été créé par le décret n°82-106 du 13 mars 1982, pour prendre en charge certaines activités financées par la BNA. Elle avait comme principale vocation le financement du secteur agricole –alimentaire, agro-industriel, précédemment domiciliées auprès de la BNA.

#### **➤** La banque de développement local (BDL)

La BDL a été créée à partir du décret du 13/03/1982 par l'ordonnance n°85-du 30 avril 1985, sous forme d'une banque de dépôt. Née de la restructuration du CPA en ayant repris certains de ses activités, cette banque a pour principale vocation le financement des activités locales essentiellement celles sous tutelle des collectivités

publiques, pour le développement économiques et social. Ainsi la BDL réalise les opérations de prêts sur gage, ainsi que toutes les opérations de banques commerciales.

#### 1.4 Evolution du système bancaire algérien depuis 1990 à nos jours

Depuis près de deux décennies, le gouvernement algérien a adopté un ensemble de réformes visant à faire passer son économie d'un système planifié vers une économie de marché, ce qui permet de transformer le fonctionnement du secteur bancaire à travers divers évènements d'ordre politique et économique.

## 1.4.1 La loi bancaire n°90-10 du 10 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

La mise en place d'une économie de marché nécessite en préalable un cadre réglementaire efficace, la promulgation de la loi 90-10du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, a permis de mettre en place un nouveau cadre réglementaire de système bancaire algérien. La loi n° 90-10 constitue un nouveau dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées par les autorités publiques du pays. Cette loi représente l'instrument de base pour passer de l'économie planifiée vers l'économie de marché. En effet, il est attendu de ces réformes un désengagement de la part de l'Etat, au profit des entreprises. Cette loi vise plusieurs objectifs à savoir :

- Mettre en terme définitif à toute ingérence administrative ;
- Réhabiliter le rôle de la banque centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et de crédit;
- Rétablir la valeur du Dinard algérien ;
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie ;
- Encourager les investissements extérieurs utiles. Assainir la situation financière des entreprises du secteur public;
- Déspécialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers;
- Diversifier les sources de financement des agents économiques, notamment les entreprises par la création d'un marché financier.

#### 1.4.2 Les aménagements apportés à la LMC

Le secteur bancaire a vu la promulgation de trois ordonnances, en 2001, celle de 27 Février 2001 modifiant et complétant la loi n°90-10 du 14 avril 1990 et celle de 26 Aout 2003 et 26 Aout 2010, relatives à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation de ce secteur, et renforce les conditions d'installation des banques et des établissements financiers.

#### 1.4.2.1 L'ordonnance de 27/02/2001 relative à la monnaie et au crédit

Cette ordonnance est venue modifier et compléter la loi n°90-10 via des aménagements touchant principalement, le Conseil de la Monnaie et du Crédit qui a de ce fait, était divisé en deux organes :

- Le premier organe est constitué du conseil d'administration chargé de la direction et de l'administration de la Banque d'Algérie;
- Le second organe est quant à lui constitué par le conseil de la monnaie et du crédit jouant le rôle d'autorité monétaire;

Désormais, il est rappelé que le CMC n'a plus en charge l'administration et l'organisation de la banque d'Algérie. Aussi, il est souligné, que le CMC est formé d'une nouvelle équipe composée :

- 1. Des membres de conseil d'administration de la banque d'Algérie.
- 2. De trois personnalités choisies en raison de leur compétence en matière économique et monétaire, nommés par le président de la république.

En quelque sorte, l'objectif recherché à travers l'ordonnance bancaire n°01-01 été fondé sur des raisons purement politiques, qui permettent à la présidence de la république de garder la main sur les finances publiques, les réserves de change et la gestion de la dette internationale.

## 1.4.2.2 L'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit

L'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit a conforté le cadre légal de l'activité bancaire par le renforcement du dispositif de la stabilité du système bancaire notamment, les conditions d'entrés dans la profession bancaire.<sup>23</sup>

Cette ordonnance est intervenue après que le pays ait expérimenté les premières défaillances des jeunes banques nationales privées à savoir la banque pour le commerce et l'industrie d'Algérie (BCIA) et El Khalifa Bank. En effet, les défaillances bancaires ont toujours généré un double effet dans tous les pays du monde à savoir :

- 1- Une crise de confiance dans le secteur financier privé.
- 2- Un renforcement et un resserrement de l'environnement législatif et réglementaire de l'activité bancaire.

En ce sens, le conseil de la monnaie et du crédit(CMC) vient d'adopter un règlement restrictif pour la création de nouvelles banques privés et l'installation de succursales bancaire en Algérie.

C'est la deuxième fois que les autorités procèdent au durcissement de la réglementation bancaire. A travers l'ordonnance 2003-11, l'objectif recherché étant l'émergence d'un système bancaire moderne qui répond aux besoins de l'économie nationale. A ce propos, le programme, les aménagements instaurés par l'ordonnance 03/11 s'articulent autour des axes suivants :

- 1- Renforcer les procédures d'agrément ou les conditions d'exercice de l'activité bancaire, en augmentant le capital social des banques et des établissements financiers, la présentation d'un rapport d'activité.
- 2- Améliorer le cadre opérationnel de l'activité bancaire, seules les banques sont habilitées à effectuer à titre de profession habituelle de toutes les opérations.
- 3- Améliorer le contrôle et la supervision de l'activité bancaire, en mettant en place une méthode de contrôle sur place et sur pièce.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Rapport annuel de la Banque d'Algérie sur l'évolution économique et financière en Algérie en 2009, Chapitre VI, p 101

4- L'introduction d'une concurrence égale entre les établissements bancaires, l'ouverture du secteur bancaire à la concurrence.

# 1.4.2.3 L'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit

Cette ordonnance a été promulguée en vue de modifier et compléter l'ordonnance n°03- 11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit, prévoit l'obligation pour l'Etat algérien d'être présent dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés, nationaux ou étrangers.

Cette ordonnance a introduit de nouveaux durcissements concernant la législation réglementant l'activité des banques étrangères installées<sup>24</sup>. Elle stipule que : « l'Etat détient une action spécifique dans le capital des banques et établissements financiers à capital privé en vertu, de laquelle, il est représenté, sans droit de vote, au sein des organismes soucieux ». Ainsi, les banques et établissements financiers à capital privés, nationaux ou étrangers, doivent obtenir l'autorisation de l'Etat pour céder des actions à des tiers. Aussi, elle est souligné, que les cessions d'actions devient être conclues sur le territoire national et l'Etat dispose d'un droit de préemption sur ses actions.

#### 1.5 Composition du système bancaire algérien

#### 1.5.1 Les banques publiques

jusqu'à la promulgation de la loi bancaire 90-10, ces banques ont monopolisés le système bancaire algérien car elles appartiennent à l'Etat et leurs rôles étaient le financement de l'économie, suivant les objectifs des pouvoirs publics.

depuis 1990 et jusqu'à leur agrément, le conseil de la monnaie et le crédit a permis à ces banques publiques d'exercer en toute légalité, en marge de la loi relative à la monnaie et le crédit. Les banques publiques continuent à prédominer par l'importance de leur réseau d'agences largement réparties sur tout le territoire. Le secteur reste relativement bien capitalisé, en partie grâce au soutien de l'État. Elles sont au nombre de 6 : La banque nationale d'Algérie (BNA), Crédit populaire d'Algérie (CPA), la banque extérieur d'Algérie (BEA), la Banque de développement local (BDL), la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), la caisse national d'épargne et de prévoyance(CNEP) et la Banque Algérienne de Développement(BAD)

 $<sup>^{24}</sup>$  F.BOUYAKOUB(2010) , « les technique bancaires » ,module des science commerciales,4° année finance, université d'Oran.

#### 1.5.2 Les banques privées

dont le capital appartient soit aux privées nationaux ou étrangers, elles traitent toutes les opérations bancaires, elles sont nouvelles dans le passage bancaire, Elles ne sont installées qu'à partir des années 90. Les banques se différencient aussi dans leurs métiers et leurs segments de marché, ces banques sont classées dans la catégorie qui correspond le mieux à leur activité.

#### 1.5.3 Les établissements financiers

Bien que similaires aux banques, les établissements financiers ont leurs particularités mais leur objectifs principal reste quand même l'accumulation de gains. Les Etablissements Financiers à vocation générale sont :

- -CAISSE NATIONALE DE MUTUALITÉ AGRICOLE (CNMA);
- -SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSMENT, DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT SPA (SOFINANCE SPA)
- -SOCIETE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE (SRH)
- -ARAB LEASING CORPORATION (SOCIÉTÉ DE CRÉDIT-BAIL) (ALC)
- -CETELEM ALGERIE
- -MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA)
- -SOCIÉTÉ NATIONALE DE LEASING (SNL)
- -EL DJAZAIR IDJAR (EDI)
- -ijar leasing algerie (ila)

Tableau 1 : structure générale de système bancaire

Les b	anques publ	iques	Les banques privées	Les établ	issen	nents financiers
La	Banque	extérieure	Al-baraka d'Algérie	Société	de	refinancement
d'Ala	gérie			hypothéc	aire	

La Banque nationale	Citibank N.A Algeria	Société financière
d'Algérie		d'investissement, de
		participation et de placement
le crédit populaire d'Algérie	Arabe Banking corporation	Arabe leasing corporation
	Alegria	
La banque de développement	Natixis Alegria	Maghreb leasing Algérie
local		
La banque de l'agriculture et	Société général Algérie	Caisse nationale de mutualité
le développement rural		agricole
La caisse nationale d'épargne	Arabe Bank PLC Alegria	Cetelem Algérie
et de prévoyance		
	Trust Bank Alegria	Société national de leasing
		SPA
	Golf Bank Algérie	IJAR leasing Algérie SPA
	HSBC Algérie	El-Djazair IJAR –SPA
	Frans Bank Al djazair	
	Crédit agricole corpo rate et	
	investment Bank- Algeria	
	The Housing Bank for Trade	
	And finance Algeria et	
	investment bank- Algeria	
	AL Salam bank Algeria	

Source : Journal officiel de la République algérienne n°02 du 12 janvier 2017

Nous avons encore un seul établissement financier à vocation spécifique, il s'agit du :

#### -FONDS NATIONAL D'INVESTISSEMENT

## 1.5.4 Le bureau de représentation

c'est ne forme d'implantation directe (antenne commerciale, bureau de liaison...) de l'entreprise exportatrice sur un marché étranger qui ne dispose pas de personnalité morale juridique et fiscale propre au contraire de la filiale. L'ouverture d'un bureau de représentation est soumis à l'agrément du Conseil de la Monnaie et du Crédit, le bureau de représentation agrès sont au nombre de cinq :

- 1- British Arabe commercial Bank (grande Bretagne).
- 2-Union des banques arabes de français (France).
- 3-Crédit industriel et commercial (France).
- 4- Mont hashi de sienne (Italie).
- 5- Banco Sabadell(Espagne).

# Section 2 : Le système de paiement en Algérie : cas de la télé compensation

Pour que les banques s'échangent entre elles des chèques, des virements, des prélèvements,...etc., l'Algérie a modernisé son système de paiement passant de la compensation manuelle vers la télé-compensation, pour garantir plus de sécurité et de rapidité des opérations bancaires.

## 2.1 Le système de paiement Algérien avant la réforme de 2006

Pendant une longue durée, les opérations de compensation interbancaire s'effectuaient manuellement en Algérie, en effet chaque banque devait envoyer un représentant muni des chèques déposé par la clientèle. Ces chèques sont échangés matériellement de main en main entre les représentants des différentes banques ce qui constitue trop de manipulation, et des jeux d'écriture qui prenaient trop de temps.

#### 2.1.1 Définition de la compensation manuelle

C'est tout d'abord le moyen pour les banques de connaître en détail et en valeur les ordres passés par leurs clients d'une banque à l'autre, afin de porter à leurs comptes respectifs les transactions correspondantes. Ces ordres sont donnés à l'aide d'un support tel que le chèque, la carte de crédit, l'effet de commerce, l'ordre de virement ou de prélèvement<sup>25</sup>.

La compensation manuelle se matérialise par la réunion journalière des banques sur une même place au sein de la « chambre de compensation » pour s'échanger réciproquement les valeurs qui leurs sont domiciliées et déterminer pour chacune d'elle la gamme finale qu'elle aura à régler ou à recevoir vis-à-vis de la communauté.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup>Sidibe HAROUNA IBRAHIM. Avril 2011, Cartographie des risques liés à la compensation interbancaire : cas de la Banque Atlantique du Mali [en ligne]., P. 9.

Le compte est crédité des versements des banques débitrices et débité des paiements effectués aux banques créancières, les uns et les autres se balançant de manière à niveler le compte chaque jour. La compensation manuelle induit des délais de règlement des clients très longs (une semaine ou plus)<sup>26</sup>. On parle de compensation car chaque banque payera la différence entre ses créances et ces dettes. Pour comprendre ce qu'est la compensation, prenons l'exemple de deux banques que nous appellerons Banque A et Banque B qui s'échangent les paiements de leurs clients.

La banque A devrait faire un virement de 10 millions en faveur de la banque B qui ellemême devrait faire un virement de 6 millions en faveur de la banque A. Au lieu de cela, la banque A fera tout simplement un virement de 4 millions en faveur de la banque B<sup>27</sup>.

#### La technique de compensation

La démarche de la compensation manuelle s'effectue en deux phases : les participants déterminent tout d'abord leurs soldes par rapport à chacun de leurs confrères (solde bilatéraux). Ensuite, par l'addition de ces derniers se fait le calcul de la position globale de chacun vis-à-vis des intervenants de manière à n'avoir à opérer qu'un seul règlement selon la position débitrice ou créditrice de l'établissement considéré.

#### 2.1.2 Les opérations de la compensation manuelle

Les opérations de compensation manuelle sont faites par le service portefeuille de chaque banque. Ce dernier a pour objet le traitement des remises de chèques et des effets. Ces valeurs sont remises par la clientèle, le réseau (les autres agences), les confères (les autres banques) et la chambre de compensation. Elles devront faire l'objet d'une attention particulière pour le traitement en vue de leur encaissement ou leur paiement.

La conduite de ces opérations de portefeuille se décompose en cinq (5) phases :

- La réception des valeurs et leur constatation comme entrée en portefeuille ;
- Leur préparation matérielle ;
- Leur paiement en recette s'il s'agit de valeurs émises par l'agence ; ou leur mise en recouvrement ;

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> La Télécompensation et l'Echange d'Image Scannées (EIS) dans l'UEMOA [en ligne].2006. Disponible au format PDF sur internet : www.osiris.sn//IMG/pdf.eis (Consulté le 14/06/2022)

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> 3Les mécanismes de compensation et de règlement [en ligne]. Disponible sur : <u>www.comprendrelespaiements.com/les</u>-mécanismes \_de-compensation-et de-règlement. [Consulté le 15/06/2020]

- Le règlement des remises payées ;
- La gestion des valeurs impayées<sup>28</sup>.

#### 2.1.2.1 L'organisation du service portefeuille

La fonction portefeuille se partage essentiellement en deux fronts : un front office et un back office.

- a- Front office : Le front office est un contrat direct avec la clientèle, et a pour tâche :
  - •La réception des appoints de la clientèle ;
  - •La restriction des appoints à la clientèle.
- b- **Back office** : Le back office est en arrière guichet de l'agence, et a pour tâche :
  - Le traitement des appoints : leurs paiements, leurs mises à recouvrements, leurs règlements,...
  - •Le tri des appoints à envoyer vers différents destinations ; le réseau, les confrères, la chambre de compensation, le trésor et les centres des chèques postaux. Pour bien organiser la fonction portefeuille et offrir une bonne prestation aux clients, les préposés aux opérations de portefeuille doivent respecter les recommandations suivantes :

L'ordre dans le classement des pièces et valeurs ;

- La bonne tenue de ces pièces et valeurs ;
- La rapidité dans le traitement des opérations ;
- Le suivi des appoints mis en recouvrement aux agences, à la chambre de compensation et aux confrères.

#### 2.1.2.2 La chambre de compensation

La chambre de compensation est un organisme financière, intermédiaire de l'acheteur et du vendeur ;

## a) Composition de la chambre de compensation

Il y a une chambre de compensation dans chaque wilaya où est installée la Banque d'Algérie. Elle est constituée par la réunion des banques qui ont convenu d'opérer la

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> M. CHERCHEM. Alger. 2006. « Système de paiement de masse ». Edition El-Amar. P. 77

compensation de leurs créance et dettes en soumettant à un règlement dont l'application est surveillée par un agent de la Banque d'Algérie.

Le règlement fixe des catégories de valeurs admises, les délais de remise des appoints et de restitution des impayés. Son observation est essentielle pour le bon déroulement des opérations, aussi a-t-il un caractère impératif et sa transgression peut être sanctionnée par des amandes. Les banques à tour de rôle vont s'échanger les valeurs incorporées dans les remises,

Le représentant de la banque qui les reçoit vérifie les totaux des remises ainsi que les rejets (dans le cas où un chèque est rejeté au-delà de la date limite du lendemain des échanges, la banque qui le reçoit le refusera). Une copie des bordereaux de remises de valeurs est envoyée à la Banque d'Algérie

#### b) Le rôle de la chambre de compensation

Le rôle de la chambre de compensation est de garantir le règlement-livraison des transactions. Elle assure <sup>29</sup> la gestion des transactions, la correspondance entre les positions débitrices et créditrices des différents intervenants, la compensation des soldes, la suspension temporaire des opérations en cas de fluctuation trop importantes des cours.

#### 2.1.2.3 Les canaux de réception des appoints

L'agence reçoit des appoints (chèques et effets) de quatre canaux :

- Les clients : particuliers et personnes physique ou morales domiciliés au niveau de l'agence ;
- Le réseau : les autres agences de la banque ;
- La chambre de compensation ;
- Les confrères : les autres banques.

#### 2.1.2.4 Les modes de paiement

Après leur préparation, les appoints reçus de différents canaux sont tirés et classés par destination de recouvrement : , le réseau ,la recette, les confrères recouvreurs , la chambre de

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup>Chambre de compensation en ligne sur <u>www.cafedelabourse.com/lexiquer-le-processus-bancaire .(consulté</u> le 01/04/2022)

compensation. Chaque canal a sa répartition des destinations de recouvrement (ou mode de paiement) des appoints.

A la réception des remises par l'agence du tireur, le responsable du portefeuille vérifie le solde du compte tireur, deux cas se présentent :

#### 1ér cas: Provision suffisante

Le chargé de portefeuille retourne l'avis de sort avec la mention « payé » et procède à la comptabilisation. Au niveau de l'agence émettrice à la réception de l'avis de sort payé, le compte chèque à recouvrer va être soldé contre le crédit du compte bénéficiaire.

#### 2ème cas: Provision insuffisante

Le chargé de portefeuille rejette l'opération et retourne un avis de sort avec la mention « impayé ». Les valeurs impayées doivent être retournées au cours de la prochaine séance de compensation si non elles sont considérées comme payées.

#### 2.1.3 Contraintes et rigidité de la compensation manuelle.

Le contexte prévalent au moment de la prise en charge du projet par le Ministère des finances était caractérisé par les contraintes et rigidités suivantes<sup>30</sup>:

- Une compensation manuelle est de longs délais de recouvrement ;
- Domination du chèque de retrait dans l'usage des moyens scripturaux ;
- Une absence de normes et pratiques concernant les caractéristiques interbancaires des moyens de paiement, en termes de sécurité ;
- Faible utilisation des virements et prélèvements et utilisation marginale des effets de commerce ;
- Usage limité de la carte, circonscrite à la carte de retrait à piste magnétique ;
- Système classique et ne répond plus aux exigences de la clientèle

Cette situation a généré une méfiance à l'égard des moyens de paiement échangés, auprès de ceux-là même qui devraient en être les promoteurs

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> 6MOHAMED, Benbouziane. La bonne gouvernance : un préalable à la modernisation et au développement du système bancaire, séminaire, université de Tlemcen, P. 09.

#### 2.1.4 Les objectifs de la modernisation.

La réforme mise en œuvre était conçue comme une réponse globale à ces rigidités dans le cadre d'un projet intégré et structurant de modernisation rapide des systèmes de paiement. Les actions mises en œuvre de cette réforme d'envergure nationale ont ciblé les objectifs des différents acteurs<sup>31</sup>:

## a) Pour les autorités de régulation (CMC)

#### Les objectifs sont :

- Réduire la part du cash dans les paiements (mouvements de capitaux non éditables, frais de gestion de la circulation fiduciaire);
- Réduire les délais de recouvrement des paiements scripturaux (soit 20 jours au minimum avant la modernisation);
- Mettre en œuvre des systèmes de paiements sécurisés en conformité avec les standards internationaux (domaine de la sécurité des systèmes de paiement);

Et donc : mettre en place les instruments de paiements et circuits d'échanges efficaces et sécurisés permettant d'augmenter la part des paiements scripturaux

#### b) Pour le secteur bancaire :

#### Les objectifs sont :

 Améliorer l'image des services bancaires, comme base de la conquête de nouvelles clientèles suite à la libéralisation de leur activité;

- Augmenter les dépôts à vue (provision restant aux comptes pour les paiements scripturaux, élimination du phénomène de « retrait mensuel unique ») pour créer une assise structurelle à la liquidité et la disponibilité permanente de ressources à faible coût;
- Eliminer les risques induits par les conditions opérationnelles de traitement des opérations de paiement, notamment du fait de la difficulté d'établir les soldes des comptes courants dans les délais requis;
- Réduire les coûts de traitement (manutention des espèces, gestion des opérations de retraits/dépôts, contrôles des paiements scripturaux);

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Banque de développement local. Algérie, 2005, « Projet de modernisation des infrastructures de traitement des paiements de masse », Direction de développement informatique, P. 15.

Et donc : offrir à la clientèle actuelle et future les services de qualité basés sur le traitement optimisé des instruments de paiement et circuits d'échanges modernes, efficaces et sécurisés.

#### 2.2 Mise en place du système de télé compensation ATCI en Algérie

La mise en place d'un système de compensation rapide de chèques et autres instrument La mise en place d'un système de compensation rapide de chèques et autres instruments de paiement, constitue une réponse à un besoin évident dans le processus de modernisation du système de paiements en Algérie et une complémentarité indispensable au système de règlement brut en temps réel de gros montants ou des paiements urgents. Dans ce point, nous allons présenter la généralité du système ATCI et analyser l'évolution de son niveau d'activité depuis son lancement

#### 2.2.1 Présentation du système ATCI

La modernisation du système de paiements de masse représente en Algérie un volet important de la réforme des systèmes de paiements dans leur ensemble. Il s'agit de la mise en place d'un système de télé-compensation des paiements par chèques, effets, virements, prélèvements, retraits et paiements par carte bancaire<sup>32</sup>

#### 2.2.1.1 Définition du système ATCI

On entend dire par « télé-compensation » ; deux mots à savoir ; Télé : qui signifie effectuer une action à distance, et Compensation : qui signifie l'équilibre d'un effet par un autre, action de contrebalance. Le système de télé-compensation dit ATCI (Algeria télé compensation interbancaire) est mis en place par la Banque d'Algérie et mis en production en mai 2006. Celui-ci est initié dans le secteur bancaire, qui avait démarré sa mise en service avec la compensation des chèques normalisés, tandis que les autres instruments de paiement ont été progressivement introduits dans ce système.

Contrairement au système de compensation manuelle basé sur le traitement physique des instruments, le système interbancaire de télé-compensation (SIT) repose sur un système informatique d'échange de données numériques et d'image, limitant ainsi, au maximum les échanges physiques des données et des valeurs. Ce nouveau mode de compensation permet, en outre, un maximum de sécurité au client. Il consiste ainsi en la mise en place de circuit d'échange interbancaire dématérialisés et totalement automatisés.

-

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup>www.bank-of-algeria.dz (Consulté) le01/05/2022

En d'autre termes, le système SIT est un système de règlement traitant les opérations de petits montants (chèque, virements, prélèvements, cartes bancaires...) échangés entre les différentes banques<sup>33</sup>. Ce système a pour vocation de permettre une gestion plus efficace et plus pragmatique de ce que l'on pourrait identifier comme étant un « moyens de paiement de masse ».

## 2.2.1.2 Caractéristique du système ATCI.

Le système ATCI revêt les caractéristiques suivantes :

Seuls les virements d'une valeur nominale inférieure à un 1million de dinar (1.000.000) sont acceptés par ce système. Les ordres de virement d'une valeur nominale égale ou supérieure à ce montant doivent être effectués dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dit Algeria Real Time Settlements (ARTS).

Il est protégé à travers la détermination de limites maximales autorisées de soldes multilatéraux débiteurs qu'il contrôle en permanence, et envoie des messages d'alerte à l'administrateur du système et aux participants concernés au cas où le solde débiteur d'une banque approcherait la limite autorisée.

Il est sécurisé contre les risques de fraude du fait que les échanges se font par le transfert de fichiers scellés.

Il s'agit d'un système complètement automatisé et dématérialisé reposant sur l'échange de transactions électroniques dématérialisées (chèques et effets).<sup>34</sup>

Ce système est doté d'une plate forme<sup>35</sup> centrale qui est gérée par un opérateur centre de pré compensation interbancaire (CPI) qui assure la régularité et la conformité des opérations traitées aux règles définies dans une convention interbancaire.

#### 2.2.1.3 Objectifs du système ATCI

Les objectifs assignés à ce système de paiement de masse est l'amélioration des services bancaires de base au profit de la clientèle, la traçabilité de bout en bout des opérations de

<sup>34</sup> www.droit-afrique.com/upload/doc/algerie/Algerie- Reglement-2005-06-compensation-chèques.pdf [Consulté le10/05/2022]

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Système de paiement (Chapitre VII).Op. cit, P.131.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> La plate forme : est le point d'accès unique au système ATCI. Elle permet une automatisation totale et sécurisée du raccordement des banques au système ATCI, et elle garantit, même en cas d'arrêt de la machine, un redémarrage automatique sans perte ni doublon d'opération.

paiement et l'amélioration des canaux de transmission de la politique monétaire. Ces objectifs se déclinent sur les actions suivantes

- Adapter le système de paiement, de compensation et de règlement interbancaire aux besoins des administrations, des entreprises et des particuliers et tenir compte des exigences d'une économie moderne, en promouvant le développement des nouveaux instruments électroniques;
- Rationaliser et améliorer les procédures et mécanismes de traitement des instruments de paiement support papier tels que chèques et lettres de change ;
- Favoriser le développement des instruments de paiement électroniques, notamment, la carte, le virement et le prélèvement automatique ;
- réduction des coûts des échanges interbancaires ;

#### 2.2.1.4 Avantages du système ATCI

Les avantages de la télé compensation sont les suivants :

- Réduction du délai de recouvrement des valeurs ;
- Sécurisation des échanges ;
- Simplification des procédures et réduction des risques d'erreurs ;
- Amélioration de la gestion de la trésorerie, suppression de l'escompte du chèque.

#### 2.2.1.5 Les participants au système ATCI

Outre la Banque d'Algérie, l'adhésion au système interbancaire de télé-compensation est ouverte aux banques, au Trésor et à Algérie-poste.

Cinq types de participations peuvent être définis au niveau du système de télé-compensation :

- Les banques commerciales: Leur participation se fait via les stations de dématérialisation des moyens de paiement qui modernisent les infrastructures de traitement de masse;
- Le centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) : qui est l'opérateur du système ;
- La banque d'Algérie : gère les virements entre les banques<sup>36</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Système de paiement, Lydia SIDI MAMMAR. Essai d'analyse de l'impacte de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie MAMMAR\_Lydia.pdf. [Consulté le 15/05/2022]. PP. 124-125.

- Le trésor public : qui gère toutes les opérations de caisse de l'Etat, de recette et de dépense. Dans le cadre de la télé-compensation, le Trésor Public détient un compte de règlement sur lequel sont imputés les soldes de compensation.
- Algérie poste: Elle effectue certaines opérations bancaires telles que la collecte des fonds du public et la gestion des moyens de paiement. Elle aussi, dispose d'un compte de règlement de ses positions à l'issue de la télé-compensation. Les participants au système ATCI doivent veiller au strict respect des normes et des conditions de fonctionnement et de sécurité du système fixées par le centre de pré-compensation interbancaire (l'opérateur du système)<sup>37</sup>.

#### 2.2.1.6 Les instruments traités par les ATCI

Le système de compensation de masse ATCI permet de traiter une panoplie de moyens de paiement, à savoir, le chèque, le virement, les effets de commerce et la carte bancaire.

#### a) Les instruments modernisés :

Le nouveau système de paiement a procédé à la modernisation des anciens instruments de paiement, principalement du chèque et des effets de commerce.

#### Le chèque

Le projet de réforme du système de paiement a prévu d'améliorer l'efficacité du traitement du chèque en optimisant ses délais de recouvrement et sa sécurité. L'efficacité de traitement passe par la dématérialisation du chèque sous forme d'enregistrement numérisé.

#### Les effets de commerce

Les effets de commerce sont des moyens de paiement peu utilisés en Algérie par manque de connaissance de ces instruments, il convient de mettre en place des effets de commerce normalisés, automatisés et escomptable dans la perspective d'une offre complète et moderne de services bancaires performants.

#### b) Les instruments promus :

La réforme du système de paiement a prévu aussi la promotion d'instruments de paiement peu utilisés par la clientèle, à savoir :

 $<sup>^{37}</sup>$  Compensation des chèques et autre instrument de paiement de masse (Règlement de la banque d'Algérie n° 05-06).

#### Le virement

Le virement est le premier instrument à promouvoir pour les paiements périodiques tels que le paiement des salaires ou des pensions à destination des particuliers.. Les paiements par virement ont été introduits dans le système ATCI à la fin du mois d'août 2006.

#### Le prélèvement

Le prélèvement constitue le deuxième instrument de paiement efficace. Recommandé pour les remboursements périodiques dans le cadre de contrats financiers (assurance, créditbail, immobiliers). Le lancement du prélèvement en Algérie a eu lieu en 2008

#### La carte bancaire

La promotion de l'utilisation de la carte bancaire est l'un des principaux objectifs de la réforme du système de paiement. Ce projet étant déjà lancé en 2005. Les opérations sur carte couvrent les retraits sur DAB/GAB (Distributeur/Guichet Automatique des billets), les paiements et les remboursements sur TPE (Terminal de Paiement Electronique). Les transactions monétiques sont effectives dans le système depuis le début du mois d'octobre  $2006^{38}$ .

#### Conclusion

Le secteur bancaire intègre peu à peu les procédés de paiement électronique et notamment grâce à l'informatique et à l'informatisation des moyens de paiement. De nos jours, ces derniers sont existants sous de multiples formes et font partie intégrante de l'activité humaine, de plus, la société dans laquelle nous vivons, c'est à dire une société de consommation, est très intéressée par les moyens de paiement. Aujourd'hui, il est même possible de payer directement à partir du domicile grâce au développement de l'internet et la création des monnaies virtuelles.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Lydia SIDI MAMMAR. Essai d'analyse de l'impacte de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie ; [en ligne]. Mémoire de Magistère en Science Economiques. UMMTO, Disponible au format PDF sur internet :www.ummto.dz/IMG/pdf/SIDI MAMMAR\_Lydia.pdf[Consulté le 19/05/ 2022]. P. 137

Chapitre III : L'analyse de l'utilisation des moyennes de paiement en Algérie

## Chapitre III : L'analyse de l'utilisation des moyens de paiements en Algérie

### Introduction

Ce troisième chapitre se focalise sur une étude empirique moyennant les réponses issues d'un questionnaire destiné à la population qui réside au niveau de la ville de Bejaia. Un échantillon total de 60 personnes a été extrait de cette population grâce à un tirage aléatoire simple.

Le but de notre étude est l'analyse de l'utilisation des moyens de paiement en Algérie, et l'utilisation de la carte de paiement en particulier.

Ce chapitre sera consacré exclusivement à notre étude empirique. Il est composé de deux sections. La première a pour objet de présenter la méthodologie ainsi que le déroulement de l'enquête. La deuxième section sera consacrée à la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats de notre enquête.

#### Section 01 : Méthodologie de réalisation de l'enquête

Cette section mettra en relief la méthodologie de travail concernant la partie empirique de notre mémoire, nous reviendrons principalement sur l'élaboration du questionnaire ainsi que le déroulement de l'enquête.

#### 1.1 Elaboration du questionnaire

Le questionnaire est un outil pour recueillir de l'information mais aussi un outil de communication. Dans notre étude, nous avons opté pour un questionnaire, qui sera adressé aux déférents porteurs des moyens de paiement au niveau de la wilaya de Bejaia nous avons besoin de toute personne algérienne tout âge confondu au niveau de la wilaya de Bejaia .Dans le but de répondre à la question suivante « quel est le moyens de paiement le plus utiliser en Algérie en Algérie ? »

#### 1.1.1 Taille d'échantillon

La taille choisie pour notre échantillon est de 60 personnes, (étudiants, professionnelles, ouvriers et autres). Nous avons opté pour une méthode non aléatoire (choix raisonné), car nous ne disposons pas d'une base de sondage qui pouvait nous permettre de faire un choix aléatoire. En plus de la limite dans le temps qui nous est été accordé afin de réaliser ce mémoire de fin d'étude.

#### 1.1.2 Description de l'échantillon

Notre échantillon était constitué en sa totalité par des personnes de tout âge. L'âge varie entre 18 et 55 ans entre hommes et femmes.

#### 1.1.3 Le questionnaire

Notre questionnaire comprend en tout 20 questions. En fonction du besoin, certaines questions sont fermées, d'autres sont à choix multiple. En outre, les questions sont subdivisées en 2 grands axes, à savoir :

- Donnés personnelles comportant 4 questions;
- L'utilisation des moyens de paiement (16 questions).

#### 1.2 Le résultat de l'étude empirique

Pour l'administration du questionnaire, nous avons choisi le logiciel Google forum qui nous permet d'envoyé en ligne le questionnaire. Cette méthode nous a permis une plus grande diffusion du questionnaire et un retour assez appréciable pour les questionnaires que nous avons envoyé.

#### 1.2.1 Analyse du questionnaire et commentaires

Dans ce qui suit, nous allons procéder à l'analyse des réponses collectées en ayant recours au logiciel SPSS, qui nous a permis de traiter les données et d'interpréter les résultats.

Nous avons réalisé des tableaux simples et des tableaux croisés

#### Section 2 : Analyse et interprétation des résultats

Dans cette section, nous allons tenter d'étudier les différents résultats de l'enquête. Ceci va nous permettre en définitif de donner quelques réponses aux questions soulevées dans notre problématique. Nous avons ainsi procédé à l'analyse des données obtenues après traitement du questionnaire d'enquête.

L'analyse des réponses de questionnaire sur les moyens de paiement utilisé en Algérie s'est faite via le logiciel SPSS, le codage des variables était comme suit :

La variable sexe = 
$$\begin{cases} 1 & Homme \\ 2 & Femme \end{cases}$$

La variable âge 
$$\begin{cases} 1 & entre \ 18 \ a \ 25 \\ 2 & entre \ 26 \ a \ 35 \\ 3 & entre \ 36 \ a \ 45 \\ 4 & entre \ 46 \ a \ 55 \\ 5 & plus \ 55 \end{cases}$$

$$Profession = \begin{cases} 1 & Salarié \\ 2 & Commeçant \\ 3 & Retriaté \\ 4 & Profission libérale \\ 5 & étudiant \\ 6 & sans emploi \end{cases}$$

Les réponses = 
$$\begin{cases} 1 & OUI \\ 2 & NON \end{cases}$$

## 2.1 Analyse des caractéristiques générales des questionnés

L'analyse des caractéristiques générales des personnes enquêtées est primordiale afin de classifier notre échantillon selon les critères de l'âge, le genre, la profession. Et lié ainsi ces caractéristiques aux questions relatives à notre recherche, à savoir, l'utilisation de la carte bancaire.

Tableau 2: Réparations des personnes interrogées selon le genre

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
		%	%
3 Hom	33	55%	55%
me			
Femme	27	45%	100%
Total	60	100%	

**Source :** Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

L'échantillon est composé de 55% d'hommes et de 45 % de femmes. La répartition est presque équilibrée. Nous rappelons que les personnes interrogées sont des utilisateurs des différents moyens de paiements au niveau de la wilaya de Bejaia

Tableau 3: Répartition des personnes interrogées selon l'âge

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage
		%	cumulé
			%
Entre 18ans-25	19	31,7%	31,7%
Entre 26ans -35ans	24	40%	71,7%
Entre 36ans-45ans	8	13,3%	85%
Entre 46ans-55ans	3	5%	90%
Plus de 55ans	6	10%	100%
Total	60	100%	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

La répartition des personnes interrogées par catégorie d'âge, nous montre que la majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sont dans la catégorie d'âge comprise entre 26 ans et 35 ans, avec un pourcentage de 40 %. Les personnes de plus de 46 ans sont les moins répondants à cause de l'utilisation des Google forum dans la distribution des questionnaires, ce qui est peut être difficile pour cette catégorie.

Tableau 4: La profession des personnes interrogées selon la catégorie socio-professionnel

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage
		%	cumulé
			%
Salarié	20	33,3%	33,3%
Commerçant	8	13,3%	46,7%
Retraité Source :Établi par nous- mêmes à partir des données de notre	6	10,0%	56,7%
enquête			
Profession libérale	3	5%	61,7%
Etudiant	19	31,7%	93,4%
Sans emploi	2	3,3%	96,7%
Apprentissage	2	3,3%	100%
Total	60	100%	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de SPSS

Le tableau mentionné ci-dessus représente la répartition de l'échantillon interrogé par catégorie socio professionnelle(CSP). Les résultats montrent que la majorité est des salariés regroupant ainsi (les employés et les fonctionnaires...), suivie par les étudiants et les commerçants avec un pourcentage de 31,7 % et 13,3 % respectivement.

## 2.2 Le mode de paiement que les personnes interrogées utilisent fréquemment

Tableau 5: La fréquance d'itilisation des moyens de paiement

Moyen de	Espèce	chèque	Carte bancaire	virement	Total
paiement					
fréquence	51,06%	21 ,28%	18,08%	9,57%	100%

**Source :** Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

La majorité de la population a tendance à l'utilisation de l'espèce avec un pourcentage de 51,06%, suivi de ceux qui utilisent chèque de 21,06%, tandis que ceux qui utilisent la carte de paiement (CIB) sont de l'ordre de18,08%. Les résultats obtenus démontent une forte

implantation de la culture du cash qui est dû principalement à l'absence d'une culture bancaire, l'attachement des individus aux au chèque et la non utilisation de la carte interbancaire. Cela démente la sous-utilisât de la carte interbancaire CIB. De leur préférence pour ces modes de paiement. Personnes interrogées adeptes du cash soulèvent la simplicité et la rapidité, son acceptation par tout le monde, la facilité des transactions entre les différents agents économiques et la gratuité de son obtention et de son utilisation. Pour les clients partisans du chèque, ils évoquent la sécurité et la traçabilité, la diminution du risque de vol et la non limitation du plafond de retrait.

Dans ce qui suit nous essayons d'analyser l'utilisation des moyens de paiement par catégorie socioprofessionnelle.

Tableau 6: Le mode de paiements utilisé selon la profession

	Espèce	chèque	Carte	virement
			bancaire	
Salarié	31,03%	14, 29%	26,31%	0%
Commerçant	8 ,62%	35,71%	15,79%	33%
Profession libérale	3 ,44%	14,28%	15,79%	11,11%
Etudiant	29,31%	21,43%	26,31%	44,44%
Retraité	8,62%	7,14%	15,75%	11,11%
Sans emploi	1,72%	7,14%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

Le mode de paiement utilisé selon la profession est l'espèce pour les salariés et les étudiants. Les commerçants utilisent beaucoup plus le chèque, car ceci est important dans leur activité commerciale et paiement des factures. Ils utilisent également le virement bancaire dans leur transaction. On remarque que les étudiants utilisent le virement avec 44,44% des cas car ils reçoivent des mandats de leurs familles via leur compte bancaire. La carte bancaire est utilisée beaucoup plus par les salariés et les étudiants. Il est à noté que ce n'est pas toujours disponible le paiement par carte au nivaux du commerce au niveau de la ville de Bejaia et en Algérie en général.

Tableau 7: possession de carte de bancaire selon l'âge

		avez carte		Total
		OUI	NON	
Entre 18ans-25ans	Effectif	13	6	19
	% compris dans âge	68,4%	31,6%	100%
	% du total	21,7%	10%	31,7%
Entre26 ans -35ans	Effectif	17	7	24
	% compris dans âge	70,8%	29,2%	100%
	% du total	28,3%	11,7%	40%
Entre 36 ans-45ans	Effectif	4	4	8
	% compris dans âge	50%	50%	100%
	% du total	6,7%	6,7%	13,3%
Entre 46 ans-55ans	Effectif	2	1	3
	% compris dans âge	66,7%	33,3%	100,0%
	% du total	3,3%	1,7%	5%
	Effectif	3	3	6
Plus de 55ans	% compris dans âge	50%	50%	100%
	% du total	5%	5%	10%
	Effectif	39	21	60
	% compris dans âge	65%	35%	100%
	% du total	65%	35%	100%

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

Le tableau ci-dessus nous renseigne sur la possession de la carte magnétique (CIB) par les personnes interrogées selon l'âge :

65% des personnes interrogées possèdent une carte magnétique (CIB). Les personnes âgées entre 25 et 36 ans sont les plus possessifs de carte avec 28, 3% des cas suivi par les moins jeune 18-25ans.

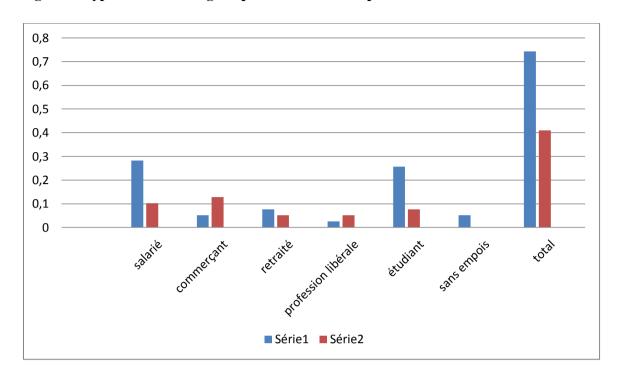


Figure 1: Type de la carte magnétique détenue selon la profession

L'histogramme ci-dessus nous montre le type de carte magnétique (CIB) utilisée par les personnes interrogées :

Nous remarquons 74,36% des personnes interrogées qui possèdent une carte postale. Ceci est du au fait que la majorité des salariés, des étudiants et des retraités reçoivent leur rémunération dans un compte CCP. A l'exception des commerçants le taux de possession de la carte postale est plus élevé dans les autres catégories socioprofessionnelles. Les commerçant par leur fonctions ont recours à la banque plus qu'au réseau postal.

Tableau 8: l'année de possession de la carte magnétique (CIB)

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage
		%	cumulé
			%
Moins d'un an	10	26,31%	26, 31%
plus d'un an	8	21,05%	21,05%
Plus de deux ans	20	52,63%	100%
Total	38	100%	

**Source :** Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

Les personnes interrogées, porteurs de carte CIB, ont eu recours à l'utilisation de celle-ci depuis plus de deux ans dans 52,05% des cas. Suivi par la suite par la catégorie moins d'un an et plus d'un an avec un pourcentage de 26,31% et 21,05% respectivement, ce qui explique que le recours à cette technologie commence à se prospérer dans la société algérienne.

Tableau 9: le mode de connaissance de la carte magnétique

	Effectifs	Pourcentage%	Pourcentage
			cumulé %
Guichet de la banque	23	60,53%	60,53%
Affichage	1	2,63%	2,63%
Multimédia	1	2,63%	2,63%
Internet	10	26,32%	26,32%
Media	2	5,26%	5,25%
Bouche à oreille	1	2,63%	100%
Total	38	100%	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

A la question de savoir comment la population interrogée a pris connaissance de la carte interbancaire CIB, les statistiques recueillies indiquent que :

- 60,53% des personnes interrogées ont pris connaissance de la carte CIB, ont été conseillées par le personnel de la banque qui lie des relations d'affinité avec ses clientèles (guichet de la banque).
- 26,32% des personnes interrogées ont pris connaissance de la carte CIB grâce à l'internet dans différentes banques

De ces deux résultats, nous pouvons affirmer que les banques ont tendance à mettre tous les atouts pour conquérir de nouveaux clients et, sur tout, de fidéliser sa clientèle, en lui offrant de plus en plus de produits et services plus avantageux.

5,25% de personnes interrogées connaissent la carte CIB grâce aux medias.

2,63% de ces individus connaissent la carte CIB grâce aux multimédias, affichage, bouche à oreille

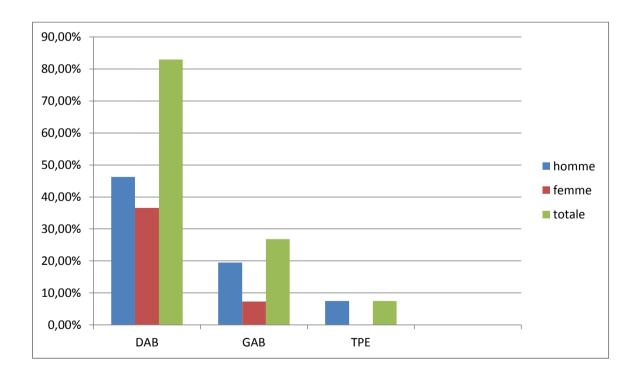
Tableau 10: la fréquence de l'utilisation de la carte magnétique CIB

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage
		%	cumulé
			%
Souvent	10	25%	25%
Rarement	24	60%	85%
Plus rarement	3	7,5%	92,5%
Jamais	3	7,5%	100%
Total	40	100%	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

Nous remarquons que malgré la dispensions d'une carte bancaire, 60% des personnes interrogées utilisent rarement la carte CIB contre et 25% seulement qui l'utilisent souvent. Alors que le reste l'utilise plus rarement ou jamais.

Figure 2: les types d'automate les plus utilisé par les porteurs de la carte magnétique



L'histogramme ci-dessus nous montre les types de l'automate les plus utilisé par les personnes interrogées

82,93% des personnes interrogées utilisent l'automate(DAB), 46,3 % sont des hommes et 36,6 des femmes cela montre que les hommes qui utilisent plus l'automate(DAB). Suivi par ce qui utilisent le (GAB) avec un pourcentage de 26,83%, 19,51% sont des hommes et 7,31 sont des femmes viens le TPE avec un pourcentage de 7,5%

- Plus de la moitié des réponses des personnes interrogées, utilisateurs de cartes CIB, préfèrent l'utilisation des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) pour des raisons d'avantages qu'ils offrent (permet d'éviter des files d'attente, la simplicité de son utilisation, ajoutant à cela tous les avantages qui peuvent être procurés).
- 26,3% des personnes détenteurs de cartes, utilisent le Guichet Automatique de Banque (GAB) principalement, car, le retrait auprès des GAB n'est pas plafonné, comparativement au retrait auprès des DAB et la gratuité des opérations de retraits.
- Par contre l'utilisation des Terminaux de Paiement Electroniques (TPE), est de seulement 7,5%, utilisés principalement par des chefs d'entreprises pour le règlement de leurs transactions. Cette faible utilisation des TPE peut s'expliquer par la rareté des TPE auprès des commerçants, pour remédier à cette situation il faut que les banques élargissent leurs réseaux d'acceptation notamment les TPE.

Tableau 11: appréciation de la qualité de service liée à la carte magnétique CIB

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
		%	%
Bonne	26	63,41%	63,41%
Moyenne	14	34,15%	97,56%
Mauvaise	1	2,44%	100%
Total	41	100%	

**Source :** Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

97,56% sur l'ensemble des personnes interrogées utilisateurs de carte CIB, jugent que les qualités des services liés à la carte interbancaire sont largement bonnes pour les différents avantages offerts, que ce soit de la rapidité de l'exécution des opérations et le gain du temps, qui sont acquis pour la majorité de la population. Toutefois 2,44% des titulaires de la carte CIB ne sont pas satisfaits de la qualité des services liés à la carte et ils la jugent de mauvaise qualité.

La qualité des services des automates est une chose importante pour les détenteurs de la carte interbancaire, une qualité médiocre ou mauvaise les contraindrait à être réticente à l'utilisation de la carte interbancaire CIB

Tableau 12: la perte de la carte magnétique

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
		%	%
OUI	14	35%	35%
NON	26	65%	100%
Total	40	100 %	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

Le tableau ci-dessus, montre que 35% des personnes interrogées ont perdus déjà leurs carte magnétique en raison (vol, de endommagée, oublie), par contre la majorité ont Jamais perdus leur carte magnétique (CIB).

Tableau 13: la procéder de la récupération de la carte CIB

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
		%	%
facile	16	66,7%	66,7%
difficile	3	12,5%	79,2%
moyenne	5	20,8%	100%
Total	24	100	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

La procédure de récupération des cartes pour la majorité des personnes interrogées pour 66,7% de cette population est facile, 20,8% des personnes interrogées trouve que la procédure de récupération est moyens, et 12,5 % des personnes interrogées trouve que la procédure de récupération et difficile

tableau 14: reconnaissance de l'existence de problème l'ors de l'utilisation de la carte magnétique CIB

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage
		%	cumulé
			%
OUI	9	24,3%	24,3%
NON	28	75,7%	100%
Total	37	100%	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de notre enquête

La majorité des questionnées (75,7%) n'ont pas rencontré de problème lors de l'utilisation de la carte bancaire. 24,3% des porteurs de cette carte déclarent qu'ils ont déjà eu un problème.

Tableau 15: les difficultés rencontré lors du l'utilisation de la Carets magnétique

	Effectifs	Pourcentage %	Pourcentage cumulé %
Oublier le code	1	1,7%	90%
Panne ou incident technique	3	5,0%	95%
service limité	1	1,7%	96,7%
Carte endommagée	2	3,3%	100%
Total	7	100%	

Sur un total de 60, ce n'est que 7 personnes qui ont rencontré un problème lors de l'utilisation de leur carte bancaire. Ceci démontre la facilité d'utilisation de ce moyen de paiement. Parmi les problèmes les plus évoqués, nous avons les pannes ou les incidents techniques.

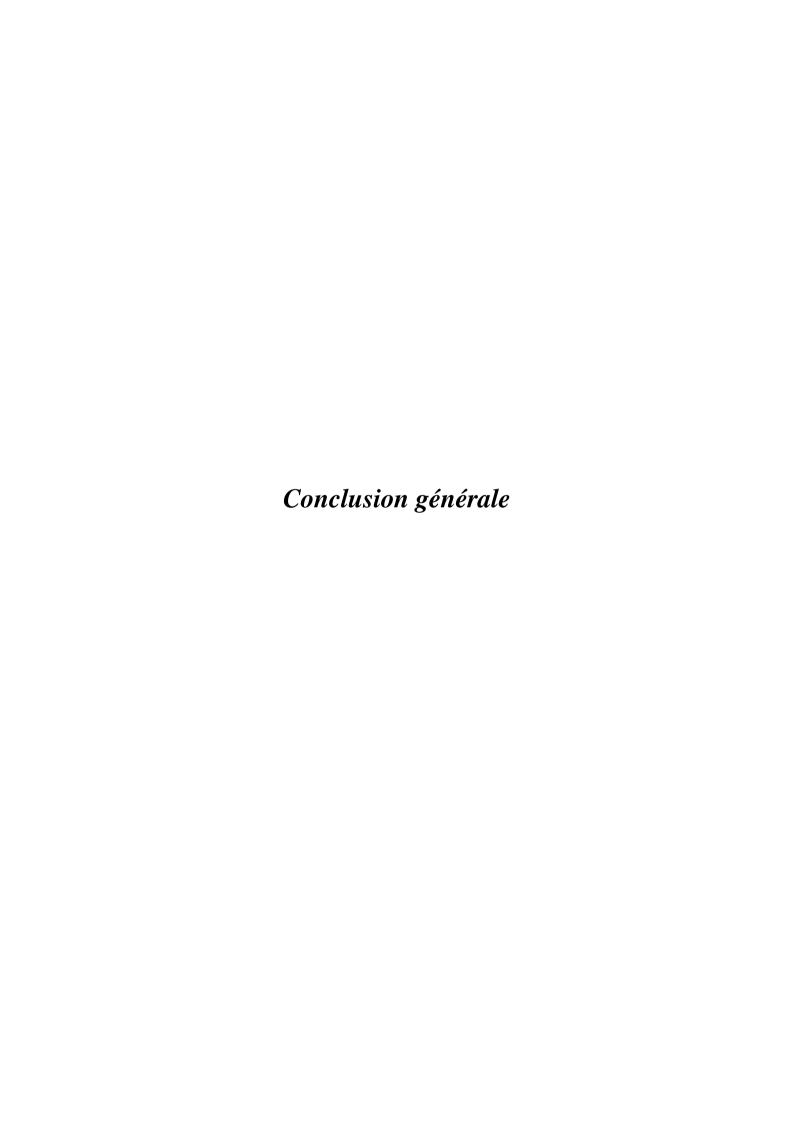
#### Conclusion

Nous avons constaté après l'analyse et l'interprétation des résultats que la carte magnétique (CIB) est détenue par la majorité des individus, que ça soit une carte bancaire ou

postale. Avec une prédominance de la carte postale à cause de sont réseau et de la possession de la majorité des questionnés d'un compte postal. Nous remarquons d'après ces résultats que les salariés et les étudiants, les retraité sont les plus utilisateurs de ce moyens de paiement (carte postale) puisque il reçoit leurs salaires et leurs pensions, bourse par CCP.

Nous remarquons aussi que la majorité des utilisateurs de la carte magnétique (CIB) possèdent une carte postale, pour des raisons professionnelles. La carte bancaire est utilisée plus par les commerçants.

Les commerçants détient en majorité d'une carte bancaire en raison de leur activité qui nécessité le recours à la banque pour soit des crédits, des paiements de factures.... C'est cette même raison qui explique le recours de ces commerçants aux autres moyens de paiement, à savoir, le virement et le chèque plus que les autres catégories socioprofessionnelles. Alors que l'espèce est le moyen le plus utilisé par les autres catégories.



## Conclusion générale

L'échec des instruments monétaires ont conduit à un processus de dématérialisation de la monnaie et à l'apparition de nouvelles techniques de paiement qui tendent à se détacher de tout support matériel, sans pour autant faire disparaître les moyens de paiement traditionnels.

Les systèmes de paiement occupent une place importante au niveau national et international, ils permettent une meilleure circulation et fluidité et efficience des moyens de paiement.

A ce titre les systèmes de paiement se sont modernisés avec la modernisation des moyens de paiement passant ainsi d'une compensation manuelles qui a montré ses limites tels que la domination du chèque, ou encore un délai de recouvrement trop long, laissant place a d'autres systèmes plus adaptées.

Dans ce cadre l'Algérie est passée par plusieurs étapes afin de moderniser et développer son système bancaire à travers l'adoption de nouveaux systèmes de paiement ATCI et RTGS qui permettent une meilleure circulation des moyens de paiement notamment la dernière en lisse qui est la monnaie électronique.

Afin d'apprécier le degré d'utilisation des moyens de paiement moderne par la population, nous avons procédé par une enquête de terrain au niveau de la ville de Bejaia. L'échantillon aléatoire était constitué de 60 personnes à presque égalité entre hommes et femmes. Avec une majorité d'enquêtés ayant moins de 50 ans.

D'après les résultats de notre enquête sur les moyens de paiement en Algérie nous avant constaté que l'usage des moyens modernes est faible par rapport aux moyens de paiement traditionnels, on a constaté que l'utilisation de la carte magnétique (CIB) par les personnes interrogées est uniquement pour des raisons professionnel et occasionnel. La majorité préfère l'usage de l'espèce pour leurs différentes opérations d'achats.

Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics et les banques pour promouvoir l'utilisation des cartes bancaires notamment la carte (CIB), l'usage de ce dernier reste faib



## Les référencés bibliographique

## Livre

- Abdelkrim NAAS, système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché, édition INAS, Paris.
- Bassino J.P, "Monnaie et Finance», Edition Fouché, Paris, 2000, p.12
- Benhalima AMMOUR, Le Systéme bancaire Algérien, texte est réalité, Edition Dahlab, Alger.
- F.BOUYAKOUB(2010), « les technique bancaires », module des science commerciales, 4<sup>éme</sup> finance, université d'Oran.
- Jean-françois goux « macroéconomie monétaire et financière »6<sup>e</sup> Édition.
- Jézabel COUPPELY-SOUBEYRAN « MONNAIE, BANQUE, FINANCE »1 er EDITION.
- J.M.Keynes, "Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie ", Edition MacMillan
- Marie delaplace « monnaie et financement de l'économie », 2<sup>e</sup>édition.
- M.LACHEB. (2001), «droit bancaire »IMAG, Alger.
- Philippe Monnier-sandrine Mahier-Lefrancois « TECHNIQUES BANCAIRES 2021 », 11<sup>e</sup> édition
- Abdelkrim NAAS, système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché, édition INAS, Paris.
- Bassino J.P,"Monnaie et Finance», Edition Fouché, Paris, 2000, p.12
- Benhalima AMMOUR, Le Systéme bancaire Algérien, texte est réalité, Edition Dahlab, Alger.
- F.BOUYAKOUB(2010), « les technique bancaires », module des science commerciales, 4<sup>éme</sup> finance, université d'Oran.
- Jean-francois goux « macroéconomie monétaire et financière »6<sup>e</sup> Édition.
- Jézabel COUPPELY-SOUBEYRAN « MONNAIE, BANQUE, FINANCE »1<sup>er</sup> EDITION.

- J.M.Keynes, "Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie ", Edition MacMillan
- Marie delaplace « monnaie et financement de l'économie », 2<sup>e</sup>édition.
- M.LACHEB. (2001), «droit bancaire »IMAG, Alger.
- Philippe Monnier-sandrine Mahier-Lefrancois « TECHNIQUES BANCAIRES 2021 », 11<sup>e</sup> édition
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie sur l'évolution économique et financière en Algérie en 2009

Renaud R (1982), « les institutions financières française » 2 éditions, revues banque

#### **Site internet:**

- http://WWW journal du net.fr
- http://www.bank of Alegria.dz
- https://debitoor.fr/termes-comptables/carte-crédit
- http://DICTIONNAIRE .LE PARISIEN.FR/BILLET DE BANQUE
- <a href="https://france.attac.org/nos-publications/petites-fiches/article/comment-la-monnaie-est-elle-creee">https://france.attac.org/nos-publications/petites-fiches/article/comment-la-monnaie-est-elle-creee</a>
- Blog De Cours En Economie disponible sur http://triste.over-blog.com

#### **Articles et autres**

• Article wikipidia encyclopédie libre

#### Liste des mémoires

- AMI Farid « moyens de paiement en algerie periode1980-2018 » mémoire de master en science Economique, université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
- Arab Ibtissem « Le paiement électronique en Algérie État des lieux et perspectives : cas de la BADR, agence 626 Nacria »master en science de gestion, université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
- S.NABIL « La contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises »mémoire science Financières et Comptabilité Tizi-Ouzou
- b.imane « La modernisation de système bancaire algérien cas de la banque BADR agence D'AKBOU» mémoire master science économique, Bejaia



## Questionnaire

Veuillez répondre à ce questionnaire qui s'insère dans cadre de la préparation d'un master en sciences économiques. Toutes les informations resteront confidentielles et seront utilisées pour des fins scientifiques. Nous vous remercions pour votre collaboration.

A- Données personnelles :
1-Êtes-vous ?
Homme
Femme
2-Quel âge avez-Vous?
Entre 18ans-25 ans
Entre 26ans -35ans
Entre 36ans-45ans
Entre 46ans-55ans
Plus de 55ans
3-Quelle est votre profession?
Salarié
Etudiant
Retraité
Commerçant
Profession libérale
Sans emploi.
Autre:
4-Quel est votre niveau d'instruction
Sans instruction
Primaire
Secondaire
Universitaire

<b>B-Utilisation</b> des moyens de paiement
3- Qu'utilisez- vous pour payer vos achats ?
Espèce
Carte bancaire
Chèque
Virement
5-Avez-vous une carte magnétique
Oui
Non
9-Quel type de carte magnétique avez-vous ?
Postale
Bancaire
6-Depuis quand avez-vous cette carte?
Moins d'un an
Plus d'un an
Plus de deux ans
7-Si non, pourquoi vous n'avez pas la carte magnétique ?
Utilisation compliquée
Services limités
Raison de sécurité
Manque d'intérêt
Manque de confiance
Peur de pannes et des incidents techniques des paiements électroniques
Autre:
8. Par quel canal avez-vous découvert cette carte ?

Guichet de la banque (poste)
Affichage
Media (TV, Radio
Internet
Autres (foire, séminaire, expositionetc)
9-Vous utiliser votre carte magnétique ?
Souvent
Rarement
Plus rarement
Jamais
10-Avec quelles fréquence utilisé vous votre carte ?
Une fois par mois
2 fois par mois
Plusieurs fois
11-Pourquoi vous préférez utiliser la carte magnétique ?
C'est un moyen le plus rapide de paiement
Utilisation facile
Coût réduit
Utilisable partout
12-Quels sont les automates que vous utilisez ?
Distributeur automatique de billet (DAB) (petit somme)
Guichet automatique de banque (GAB) (grand somme)
Terminal de paiement électronique (TPE) (en magasin)
13-Comment voyez-vous la qualité de service lié à cette carte ?
Bienne moyenne mauvaise

14-Avez-vous rentré déjà un problème lors de l'utilisation de votre carte magnitique ?
Oui Non
15-Avez-vous déjà perdu votre carte magnétique ?
Oui Non Non
14-Si oui, pour quelle raison ?
Oublie
Endommagée
Vol
16-Comment été la procédure de récupération de votre carte magnétique?
Facile
Difficile
Moyenne
17- Avez-vous des difficultés d'accès à votre compte en utilisant votre carte magnétique ?
Oui Non
18-Si oui, pourquoi ?
Oublier le code
Panne ou incident technique
Service limité
Carte endommagée
Péremption de la datte d'usage de la carte



## Table des matières

Introduction générale	1
Chapitre I : généralité sur les moyennes de paiements	3
Section 1 : généralité sur la monnaie	3
1.1 Quelque Définitions de la monnaie	4
1.2 Les fonctions de la monnaie	4
1.2.1 Unité de compte	5
1.2.2 L'intermédiaire des échanges	5
1.2.3 Réserve de valeur	5
1.2.4 La monnaie, instrument de compte politique	5
1.3 Les formes de la monnaie	6
1.3.1 La monnaie marchandise	6
1.3.2 La monnaie métallique	6
1.3.2.1 Les métaux précieux	6
1.3.2.2 La monnaie comptée	7
1.3.2.3 La monnaie frappée	7
1.3.3 La monnaie fiduciaire	7
1.3.3.1 La monnaie manuelle	7
1.3.3.1.1 Le billet de banque	7
1.3.3.1.2 La monnaie divisionnaire	8
1.3.4 La monnaie électronique	8
1.4 Le bitcoin	8
1.5 La création monétaire	9
1.5.1 les acteurs de la création monétaire	9
1.5.1.1 La banque centrale	9
1.5.1.2 La création monétaire de trésor public	9
1.5.1.3 Les banques commerciales	9
152 Les limites de la création monétaire	10

1.5.2.1	les contraintes liées aux agents non financiers	10
1.5.2.2	Les contraintes liées à la banque centrale	10
1.5.2.3	Les fuites hors de système bancaire	11
La section 2 : I	Les moyens de paiements	11
2.1 Les m	noyens de paiement scripturaux	11
2.1.1 I	Le chèque	12
2.1.1.1	Les types de chèque	12
2.1.2 I	La carte bancaire	13
2.1.2.1	Typologie des cartes bancaires	13
2.1.2.	1.1 La carte de retraite	13
2.1.2.	1.2 Carte de paiement	14
2.1.2.	1.3 La carte de crédit	14
2.1.3 I	Le virement bancaire	14
2.1.3.1	Les types de virement	15
2.1.3.	1.1 Virement ponctuel	15
2.1.3.	1.2 Virement permanent	15
2.1.3.	1.3 Virement inter bancaire	15
2.2 Le pré	élèvement	15
2.2.1 I	Le titre interbancaire de paiement(TIP)	15
Chapitre II : L	e système bancaire algérien : place de système de paiement	18
Section 1 : Evo	olution du système bancaire en Algérie	18
1.1 Défin	ition de système bancaire	18
1.2 Le rôl	le de système bancaire	19
1.3 L'évo	olution de système bancaire depuis l'indépendance	19
1.3.1 F	Présentation du système bancaire algérien (1962- 1985)	20
1.3.2 I	L'étape de la mise en place du système bancaire national (1963-1967)	20
En vue		20
1.3.3 I	L'étape de la nationalisation (étatisation du système bancaire algérien (1966-196	57))21
1.3.4 I	L'étape de planification financière du système bancaire (1970-1986)	22

1.4 Evolution du système bancaire algérien depuis 1990 à nos jours	23
1.4.1 La loi bancaire n°90-10 du 10 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit	23
1.4.2 Les aménagements apportés à la LMC	24
1.4.2.1 L'ordonnance de 27/02/2001 relative à la monnaie et au crédit	24
1.4.2.2 L'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.	25
1.4.2.3 L'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit.	26
1.5 Composition du système bancaire algérien	26
1.5.1 Les banques publiques	26
1.5.2 Les banques privées	27
1.5.3 Les établissements financiers	27
1.5.4 Le bureau de représentation	28
Section 2 : Le système de paiement en Algérie : cas de la télé compensation	29
2.1 Le système de paiement Algérien avant la réforme de 2006	29
2.1.1 Définition de la compensation manuelle	29
2.1.2 Les opérations de la compensation manuelle	30
2.1.2.1 L'organisation du service portefeuille	31
2.1.2.2 La chambre de compensation	31
2.1.2.3 Les canaux de réception des appoints	32
2.1.2.4 Les modes de paiement	32
2.1.3 Contraintes et rigidité de la compensation manuelle	33
2.1.4 Les objectifs de la modernisation	34
2.2 Mise en place du système de télé compensation ATCI en Algérie	35
2.2.1 Présentation du système ATCI	35
2.2.1.1 Définition du système ATCI	35
2.2.1.2 Caractéristique du système ATCI.	36
2.2.1.3 Objectifs du système ATCI	36
2.2.1.4 Avantages du système ATCI	37
2.2.1.5 Les participants au système ATCI	37
2.2.1.6 Les instruments traités par les ATCI	38

Chapitre III : L'analyse de l'utilisation des moyens de paiements en Algérie	39
Introduction	39
Section 01 : Méthodologie de réalisation de l'enquête	39
1.1 Elaboration du questionnaire	39
1.1.1 Taille d'échantillon	39
1.1.2 Description de l'échantillon	40
1.1.3 Le questionnaire	40
1.2 Le résultat de l'étude empirique	40
1.2.1 Analyse du questionnaire et commentaires	40
Section 2 : Analyse et interprétation des résultats	40
2.1 Analyse des caractéristiques générales des questionnés	41
3 Homme	42
2.2 Le mode de paiement que les personnes interrogées utilisent fréquemment	43
Conclusion générale	53

#### Résumé:

L'objectif de notre travail est de vérifierl'utilisation des moyens modernes de paiement en Algérie à travers un questionnaire qui est destiné aux particuliers au niveau de la ville de Bejaia. Nous avons constaté que les personnes interrogées utilisent différents moyens de paiement, mais leurs préférence est pour l'espèce. Malgré la disponibilité de la carte bancaire ou postale, celles-ci sont généralement utilisées pour faire un retrait, faute de terminaux chez les commerçants pour permettre un usage rapide et efficace de ces cartes. D'où une utilisation massive des moyens de paiements traditionnel aussi bien chez les salariés et les étudiants que pour les commerçants et les personnes ayant des fonctions libérales.

Mot clé: moyens de paiement, carte magnétique, GAB, Algérie